



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

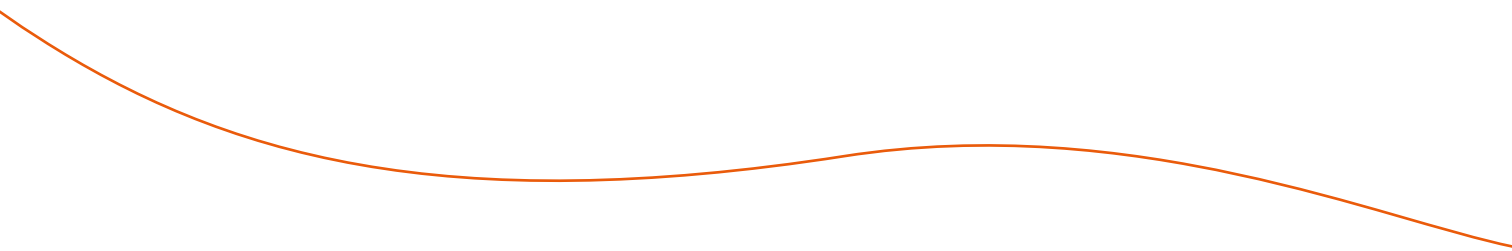
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENTÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 ————— 2027





RENTRÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 ————— 2027

Ce dossier de presse complète le dossier de presse national.

Au regard des réalités, des besoins et des spécificités du territoire breton, il propose un éclairage sur la manière dont les priorités de la politique éducative nationale se traduisent et se déploient dans la Région académique Bretagne, au plus près des élèves, des familles et des personnels.

Sommaire

Présentation de Nathalie Albert-Moretti, nouvelle rectrice.	p. 6
Infographie Chiffres clés de la Région académique Bretagne.	p. 7
Infographie Les temps forts de l'année 2026-2027.	p. 8
1. L'École au cœur de notre avenir	p. 9
1.1 L'enjeu démographique : renouer avec une politique de l'aménagement du territoire	p. 10
1.2 Améliorer les conditions d'apprentissage et le pilotage pédagogique	p. 11
1.3 L'intelligence artificielle à l'école : préparer nos élèves à une rupture majeure	p. 13
1.4 L'adaptation aux conséquences du changement climatique	p. 15
2. L'exigence au cœur des apprentissages	p. 17
2.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale	p. 18
2.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique	p. 20
2.3 Consolider la valeur des diplômes nationaux	p. 22
2.4 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles	p. 24
2.5 Forger l'esprit critique	p. 26
2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir	p. 29



3.	L'École au cœur de l'épanouissement et de la protection des enfants	p. 31
3.1	La protection des enfants contre les violences sexistes et sexuelles : une priorité absolue	p. 32
3.2	Limitier l'exposition aux écrans : pour la première fois, une scolarité complète sans téléphone portable	p. 35
3.3	Développer les alternatives aux écrans : renforcer l'accès à la culture	p. 37
3.4	Encourager l'activité physique et sportive	p. 39
3.5	Combattre toutes les formes de violence	p. 41
3.6	Agir pour la santé physique et psychique des élèves	p. 43
4.	L'École au cœur de la République	p. 45
4.1	Transmettre et faire vivre les principes qui nous fondent	p. 46
4.2	Renforcer le partenariat avec les familles	p. 48
4.3	Accueillir tous les élèves	p. 50
5.	L'humain au cœur de nos métiers	p. 53
5.1	Mieux former les personnels de l'Éducation nationale	p. 54
5.2	Protéger et accompagner les personnels	p. 56
5.3	Renforcer la cybersécurité et la protection des établissements scolaires	p. 58
5.4	Permettre le dialogue social : des élections professionnelles pour renouveler les représentants des personnels	p. 60



Nathalie Albert-Moretti, nouvelle rectrice de la Région académique Bretagne

Cette rentrée est marquée par l'arrivée de Nathalie Albert-Moretti, qui succède à Hélène Insel.

Titulaire de l'agrégation et d'un doctorat en droit public, Nathalie Albert-Moretti a mené une carrière universitaire. Après avoir été maîtresse de conférences à l'université François-Rabelais de Tours, elle devient professeure des universités, à l'université du Mans, puis à l'université de Tours, où elle exerce notamment les fonctions de doyenne de la faculté de droit, économie et sciences sociales de 2013 à 2019.

Elle est nommée rectrice de l'académie de Dijon en 2019, avant de prendre, en 2022, les fonctions de rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon. Nommée en conseil des ministres le 27 juillet 2026, Nathalie Albert-Moretti est désormais rectrice de la Région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes, chancelière des universités.



Téléchargez le livret pdf interactif,
en flashant le QR Code >
et sur le site www.ac-rennes.fr
> Région académique de Bretagne
> Mission et organisation de la région académique



Chiffres clés Région académique Bretagne

2025/2026

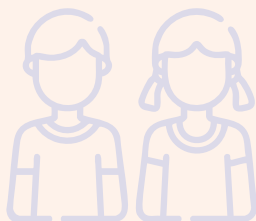
558 240 élèves

148 694 étudiants

sont scolarisés dans l'académie
dans le public et le privé sous contrat



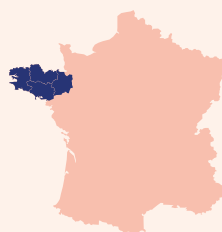
**3,6 milliards
d'euros**
de budget



**4,7 % des élèves
de France**

y compris EREA, hors post-Bac

EREA Établissements Régionaux
d'Enseignement Adapté



2 822 écoles et établissements

2 254 écoles

386 collèges

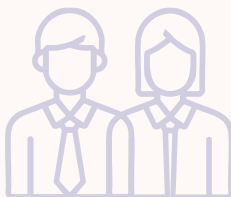
182 lycées

y compris EREA



55 643 agents

Part des femmes
74,9 %



41 658 sont des enseignants

1^{er} degré

17 188

dont 67,6 %
dans le public

2nd degré

24 470

dont 58 %
dans le public

2 705
Personnels
administratifs
techniques,
sociaux
et de santé

Personnels
de jeunesse
et sport
108

9 443
Agents pour
la surveillance
et l'accompagnement
des élèves

Personnels
de direction
et d'inspection
670

653
personnels
d'éducation
et d'orientation

Ingénieurs
et personnels
techniques
de recherche
et de formation
406

Diplôme national
du brevet **87,2 %**

général **90,3 %**

professionnel **68,0 %**



Baccalauréat **95,4 %**

Bac général **97,7 %**

Bac technologique **95,2 %**

Bac professionnel **90,7 %**

Session 2026

Sources : DEPP, Ministère de l'Éducation nationale

Temps forts de l'année 2026-2027

Septembre 2026

- Septembre Bouge
- 14 : Fête du sport
- 14/09 au 02/10 : Semaines de l'engagement
- 16 : Journée nationale du sport scolaire
- 16 au 22 : Semaine européenne de la mobilité
- 18/09 au 08/10 : Semaines européennes du développement durable
- 19 & 20 : Journées européennes du patrimoine
- 26 : Journée européenne des langues

Octobre 2026

- Octobre Rose
- Mois européen de la cybersécurité
- Semaine de la démocratie scolaire
- 02 au 12 : Fête de la science
- 05 : Journée mondiale des enseignants
- 10 : Journée mondiale de la santé mentale
- 12 au 17 : Erasmus Days
- 12 au 17 : Campagne "Mets tes baskets et bats la maladie" avec ELA
- 13 : Journée mondiale de la sécurité routière
- 13 : Journée nationale de la résilience

Novembre 2026

- 05 : Journée nationale de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire
- 16 au 22 : Semaine de l'industrie
- 16 au 22 : Semaine école-entreprise
- 16 au 22 : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
- 16 au 22 : Semaine des métiers du sport
- 19 : DuoDay
- 20 : Journée internationale des droits de l'enfant
- 21 au 29 : Semaine européenne de la réduction des déchets
- 25 : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Décembre 2026

- Semaine des lycées professionnels
- 01 : Journée mondiale de la lutte contre le Sida
- 08 : Journée mondiale du climat
- 07 au 12 : Semaine du numérique et des sciences informatiques
- 09 : Journée de la laïcité
- 10 : Journée internationale des droits de l'Homme

Janvier 2027

- 20 au 24 : Nuits de la lecture
- 22 : Journée franco-allemande
- 24 : Journée internationale de l'éducation
- 27 : Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Février 2027

- Semaine nationale des Cordées de la réussite
- 09 : Safer Internet Day
- 11 : Journée internationale des femmes et des filles de science

Mars 2027

- Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme
- Semaine de l'égalité femmes-hommes
- Semaine Olympique et Paralympique
- 08 : Journée internationale des droits des femmes
- 09 : Quart d'heure de lecture national
- 13 au 24 : Semaines des mathématiques
- 20 : Journée internationale de la francophonie
- 21 : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 22 au 27 : Semaine de la presse et des médias dans l'École
- 22 au 27 : Semaine des langues vivantes
- 22 au 27 : Semaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à l'École

Avril 2027

- 07 : Journée mondiale de la santé
- 23 : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Mai 2027

- Joli mois de l'Europe
- 09 : Journée de l'Europe
- 10 : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
- 17 : Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Juin 2027

- 05 : Journée mondiale de l'environnement
- 08 : Journée mondiale de l'océan

1

L'École au cœur de notre avenir



1.1 L'enjeu démographique : renouer avec une politique de l'aménagement du territoire

L'ESSENTIEL L'École est au cœur des territoires : elle les structure, les irrigue, construit leur avenir. Pourtant, l'École ne donne plus lieu à une véritable politique d'aménagement scolaire depuis plusieurs décennies. Or, notre École s'inscrit dans un contexte marqué par une baisse démographique substantielle et durable, dans la quasi-totalité des départements. À horizon 2035, le système éducatif devrait perdre 1,7 million d'élèves par rapport à la rentrée 2025. **Entre 2018 et 2035, le système éducatif français aura ainsi perdu près de 20% de ses élèves.**

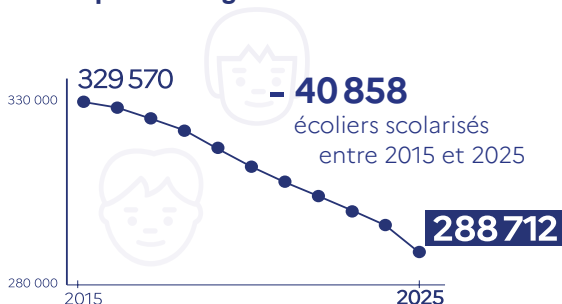
- Plusieurs mesures ont déjà permis d'améliorer les conditions d'enseignement. Le taux d'encadrement des élèves dans le premier degré s'est amélioré chaque année dans tous les départements depuis 2017.
- **La baisse démographique implique des réponses concertées localement afin de préparer notre système éducatif à cette transition.** Le ministère s'engage aussi dans une politique d'aménagement du territoire par et autour de l'École : une expérimentation dans 18 départements a été lancée pour construire une vision à long terme de la carte de l'offre scolaire.



dans l'académie

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN BRETAGNE

Dans le premier degré



Dans le second degré



LES CÔTES D'ARMOR (22) ET LE FINISTÈRE (29) : TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION

— En Bretagne, deux départements expérimentent la nouvelle méthode d'élaboration de la carte scolaire : les Côtes-d'Armor et le Finistère. Cette démarche doit permettre de garantir une offre scolaire de qualité dans un contexte de forte baisse démographique.

Dans les Côtes-d'Armor, les projections à dix ans anticipent une diminution de 20,7 % du nombre d'élèves dans le premier degré, public et privé, soit 10 005 élèves.

Dans le Finistère, la baisse des effectifs est déjà à l'œuvre : entre 2018 et la rentrée 2026,

le département aura perdu 13,8 % de ses élèves, soit 11 506 élèves. Pour la seule rentrée 2026, 1 717 élèves de moins sont attendus dans le premier degré par rapport à 2025.

Une concertation renforcée à l'échelle des territoires

Dans les deux départements, les DASEN co-président avec les préfets un observatoire départemental des dynamiques rurales et territoriales. Cette instance de concertation permet de partager avec les élus les projections démographiques, de construire des diagnostics territoriaux communs, d'échanger sur les évolutions du maillage scolaire et de déterminer les leviers d'action à mobiliser.

1.2 Améliorer les conditions d'apprentissage et le pilotage pédagogique

L'ESSENTIEL La mission première de l'École est de garantir à tous les élèves l'acquisition du socle des connaissances et des compétences essentielles dans chacune des disciplines enseignées.

- La France demeure, au regard des pays comparables, confrontée à de fortes inégalités scolaires et à un nombre encore trop important d'élèves en grande difficulté, malgré les efforts considérables engagés et l'investissement constant des équipes pédagogiques et éducatives. Tous nos efforts doivent être tournés vers un seul but : doter nos élèves d'une culture générale, d'un esprit critique et de savoirs solides et méthodiques.
- Les leviers d'action existent pour mieux accompagner les élèves qui en ont le plus besoin et accompagner au plus fort de leurs capacités les élèves les plus à l'aise. Pour être pleinement efficace, la politique éducative doit s'appuyer sur un pilotage pédagogique fondé sur l'analyse des besoins des élèves, objectivé par les évaluations nationales, l'expertise des professeurs et leurs évaluations dans la classe, ainsi que le déploiement de pratiques pédagogiques et didactiques dont l'efficacité a été démontrée par la recherche.



dans l'académie

25 RÉSEAUX PÉDAGOGIQUES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PARCOURS DES ÉLÈVES

— Au cœur du projet académique "La Bretagne à l'horizon 2030", les **25 réseaux pédagogiques structurent le pilotage de l'action éducative à l'échelle des territoires**. Construits à partir des flux d'élèves, ils réunissent écoles, collèges et lycées au sein d'une même "aire parcours", afin de renforcer la continuité des apprentissages et de fluidifier les transitions tout au long de la scolarité. Chaque réseau constitue un espace de diagnostic partagé, de pilotage pédagogique et de coopération, **permettant d'adapter les réponses aux besoins des élèves et aux spécificités du territoire**.

Formation, innovation, orientation, lutte contre le décrochage ou encore gestion des ressources humaines de proximité peuvent ainsi être travaillées collectivement.

Chaque réseau est copiloté par un chef d'établissement, un inspecteur du premier degré et un inspecteur du second degré, en lien avec les équipes éducatives, pédagogiques et les partenaires du territoire. **L'objectif : mieux faire réussir les élèves, sécuriser leurs parcours et mobiliser les expertises locales au service de leur réussite.**



COLLÈGES EN PROGRÈS : 11 ÉTABLISSEMENTS ACCOMPAGNÉS EN BRETAGNE

— Dans l'académie de Rennes, **11 collèges, répartis dans les quatre départements bretons dont 6 en éducation prioritaire**, sont engagés dans la démarche "Collèges en progrès". Ils bénéficient de l'accompagnement d'une **équipe ressource académique composée de 22 experts**.

Deux journées banalisées ont permis aux équipes pédagogiques et éducatives d'établir leur diagnostic et de construire une feuille de route adaptée aux besoins de leur établissement. À partir de la rentrée, chaque collège mettra en œuvre ses propres actions notamment la **co-observation inter-degré, les formations à l'enseignement explicite et à la motivation scolaire, les conseils de classe participatifs, le dédoublement des classes en français et mathématiques en 6^e et 5^e, le renforcement de la préparation au DNB ou encore la généralisation de "Devoirs faits" pour les élèves scolairement fragiles**.

L'Ecole académique de la formation continue et Canopé compléteront cet accompagnement par des formations à destination des enseignants sur la maîtrise du lexique, la co-éducation et le climat scolaire.

RÉUSSIR L'ENTRÉE EN SECONDE DANS L'ACADÉMIE DE RENNES : DEUX EXEMPLES

— **Au lycée polyvalent La Fontaine des Eaux à Dinan (22)**, le dispositif "Appui et soutien" accompagne les élèves de seconde selon leurs besoins, pour consolider leurs acquis et les aider à construire leur projet d'orientation. Au premier trimestre, le professeur principal travaille les méthodes et l'organisation du travail personnel. De janvier à avril, des enseignants volontaires proposent un accompagnement disciplinaire pour sécuriser les choix d'enseignements de spécialité.

Au lycée professionnel Jean Jaurès à Rennes (35), une vingtaine d'élèves bénéficient de la "Prépa seconde", notamment ceux qui n'ont pas obtenu le DNB. L'objectif est de consolider les acquis du cycle 4, remobiliser les élèves et construire progressivement leur projet d'orientation. Débats, mises en situation concrètes, réalisation de vidéos et stages en milieu professionnel favorisent les apprentissages et ouvrent le champ des possibles. Deux coordonnateurs assurent le suivi des élèves, en lien avec les familles et les partenaires, avec l'appui d'un intervenant spécialisé dans l'orientation et le décrochage scolaire.

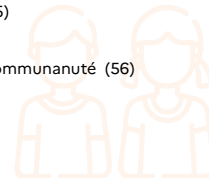
LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX EN BRETAGNE

— **Les territoires éducatifs ruraux (TER) ont vocation à renforcer l'attractivité et la qualité du service public d'éducation dans les territoires ruraux**, parfois isolés, en offrant aux élèves des parcours plus riches, plus ouverts et davantage accompagnés. Ce dispositif partenarial associe l'Éducation nationale, les collectivités et les services publics territoriaux, les associations et les acteurs locaux.



Noms des TER

Callac (22)	Guipry Messac (35)
Merdrignac-Plemet (22)	Pays de Dol Baie du Mont Saint Michel (35)
Rostrenen (22)	Val d'Anast (35)
Cap Sizun (29)	Belle-Île (56)
Haute Cornouaille (29)	Roi Morvan Communauté (56)
Monts d'Arrée (29)	
Poher Communauté (29)	
Sept Îles Du Ponant (29)	



1.3 L'intelligence artificielle à l'école : préparer nos élèves à une rupture majeure

L'ESSENTIEL Le développement rapide de l'intelligence artificielle (IA) constitue un enjeu sociétal, économique et citoyen majeur. C'est une rupture dans les technologies de la connaissance qui emporte des conséquences sociales, économiques et civiques majeures.

- Élèves et enseignants s'emparent des outils d'IA et les utilisent comme assistants dans leur travail personnel : les uns pour réviser, s'entraîner, approfondir ; les autres pour préparer les cours, adapter des ressources et les activités, différencier les retours faits aux élèves.
- **Le rôle de l'École est de préparer les élèves à cette transformation**, sans naïveté ni réticence. Il ne faut ni céder à la tentation du « tout-IA », ni chercher à en préserver artificiellement les élèves. Il s'agit d'une part, d'apprendre aux élèves, de manière structurée, cohérente et progressive, à comprendre le fonctionnement de l'IA, à en identifier les avantages et les faiblesses, à en choisir les justes usages, et d'autre part, de former les professeurs à son utilisation.

UN CADRE D'USAGE

— Publié en juin 2025 à l'issue d'une large consultation des organisations représentatives de la communauté éducative et des agents du ministère de l'Éducation nationale, **le cadre d'usage de l'IA en éducation apporte des réponses claires aux interrogations légitimes de l'ensemble des acteurs.**

Les enseignants peuvent utiliser l'IA sous leur responsabilité, avec leur regard critique et avec deux exigences :

- aucune donnée personnelle, ni confidentielle ne peut transiter par ces outils ;
- leur usage doit rester proportionné aux besoins, tenant compte de leur coût environnemental.

— **Pour les élèves, la découverte et l'utilisation de l'IA sont encadrées**, avec une progression en cohérence avec leur maturité.

► UN USAGE PROGRESSIF DE L'IA PAR LES ÉLÈVES

À l'école élémentaire

Les élèves découvrent les principes de l'IA à travers des activités qui n'impliquent pas de manipulation directe d'IA génératives.

À partir de la 4^e

L'usage devient possible en classe, encadré et accompagné par l'enseignant.

Au lycée

Les élèves peuvent mobiliser les outils de manière plus autonome, selon les règles et modalités définies par l'enseignant.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSEURS

— Près d'un millier de formateurs académiques ont d'ores et déjà été formés au niveau national, avec pour mission de démultiplier cette dynamique sur tout le territoire au cours de l'année 2026-2027. Ces formateurs sont préparés à accompagner des usages qui évoluent vite, à ajuster leurs contenus et à répondre aux questions concrètes que les enseignants rencontrent dans leurs classes.

— Via les référentiels de formation récemment publiés, la formation initiale des futurs professeurs intègre des éléments de connaissance sur la pensée informatique et sur l'IA, ses usages pédagogiques et ses implications éthiques.

➤ DES ESPACES DE COLLABORATION, D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION

- La Communauté de réflexion en éducation sur l'IA (Creia) réunit plusieurs milliers d'enseignants, de formateurs et de cadres pour des échanges entre pairs (espaces de discussions et de ressources mutualisées).
- La forge des communs numériques éducatifs est une plateforme nationale sur laquelle les enseignants développent des solutions numériques libres grâce à l'IA sur des infrastructures souveraines et mutualisées. Certaines d'entre elles rencontrent un réel succès et servent déjà des dizaines de milliers d'enseignants.
- L'Observatoire national des pratiques pédagogiques avec l'IA recense et permet d'analyser les usages observés dans les académies en vue de leur évaluation.

UN NOUVEL ENSEIGNEMENT DÉDIÉ À L'IA POUR LES 2^{de} À LA RENTRÉE 2027

— Les jeunes générations doivent disposer des connaissances nécessaires pour interroger l'IA et se l'approprier, afin de devenir des citoyens autonomes et éclairés dans un monde où l'intelligence artificielle fait désormais partie du quotidien.

— À partir de la rentrée 2027, tous les élèves de 2^{de} générale et technologique bénéficieront d'une heure hebdomadaire d'enseignement dédié

à l'IA, intégrée au cours de sciences numériques et technologie (SNT). L'horaire hebdomadaire de SNT sera désormais fixé à deux heures. L'ambition est de faire de la maîtrise de l'IA une compétence fondamentale, afin de permettre aux jeunes de conserver dans le monde qui vient une maîtrise humaine de ces technologies et d'y porter un regard suffisamment critique et vigilant pour reconnaître les "hallucinations" et corriger les erreurs des contenus produits par l'intelligence artificielle.

➤ UN NOUVEAU PROGRAMME DE SNT EN PRÉPARATION

- ➔ Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) travaille sur la rénovation du programme de SNT afin d'intégrer cet enseignement d'IA. Les enseignants seront formés au cours de l'année 2026-2027.
- ➔ Le volet consacré à l'intelligence artificielle visera à :
 - poser les bases d'une compréhension scientifique et technique de l'IA ;
 - donner à chaque élève les clés d'un usage éclairé des outils numériques et des intelligences artificielles dans leurs apprentissages ;
 - développer l'esprit critique en abordant les dimensions sociétale, éthique, juridique et environnementale.

UNE UTILISATION AU SERVICE DES ÉLÈVES

— L'IA ne peut en aucun cas remplacer l'expertise des enseignants et des accompagnants. Elle peut en revanche l'enrichir, en préservant ce qui compte le plus : la relation avec l'élève et l'ajustement de la démarche pédagogique.

— L'IA générative invite à repenser les modalités d'évaluation des élèves. Mettre au premier plan le raisonnement, les démarches, la production en présence et l'oral permet de renforcer la réalité du travail à réaliser et de préserver ainsi l'intégrité des apprentissages et l'équité entre élèves.

— L'un des apports les plus concrets de l'IA tient à sa capacité à soutenir la différenciation pédagogique. Pour les élèves présentant des troubles des apprentissages, elle ouvre des perspectives réelles :

- transcription de documents en versions simplifiées ;
- synthèses vocales ;
- formats alternatifs adaptés aux besoins spécifiques.

1.4 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'ESSENTIEL L'École est au cœur de l'adaptation au changement climatique, dans toutes les dimensions de son action.

- **Assurer le confort thermique du bâti scolaire est une condition essentielle pour favoriser les apprentissages et le bien être des élèves** et pour offrir de bonnes conditions de travail aux adultes. C'est pourquoi le Gouvernement apporte son appui aux collectivités territoriales.
- L'École adapte aussi son organisation aux conséquences du changement climatique, notamment pour les examens nationaux.
- Enfin, l'éducation au développement durable est un levier pour préparer les jeunes générations aux réalités et aux défis climatiques du monde de demain.



dans l'académie

DES EXEMPLES DE BÂTI SCOLAIRE EXEMPLAIRE

— Les communes, les départements et la région intègrent désormais les enjeux d'adaptation au changement climatique dans la rénovation ou la construction des écoles et établissements scolaires, en agissant notamment sur le confort thermique, la performance énergétique et la végétalisation des espaces.

Nouvelle école primaire Suzanne-Bourquin à Josselin (56)

La nouvelle école privilégie une construction durable avec une ossature bois et des matériaux biosourcés, tout en améliorant la performance énergétique grâce à une centrale photovoltaïque de 250 panneaux, qui couvrira près de 60 % des besoins électriques. La cour sera également végétalisée pour créer des îlots de fraîcheur et améliorer le confort d'été. Les élèves y feront leur première rentrée en septembre 2026.

Lycée Jean-Marie-Le Bris à Douarnenez (29)

Le nouveau bâtiment, construit selon les principes du bâtiment passif, associe matériaux bois et biosourcés, performance énergétique et végétalisation des espaces extérieurs. La désimperméabilisation de la cour et la plantation d'arbres contribueront au confort thermique et à la biodiversité.

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE LABEL E3D

— Mis en place depuis près de 10 ans, il atteste de l'engagement des établissements dans une démarche globale de développement durable intégrée aux enseignements, aux projets et au pilotage.

En 2026, 136 écoles et 72 établissements ont été labellisés E3D soit 209 labels E3D attribués au niveau académique pour la campagne 2026 : 118 nouveaux labels et 91 renouvellements. 118 écoles ou établissements ont perdu leur labellisation suite à l'expiration de celle-ci, faute d'avoir redéposé une demande de labellisation cette année.



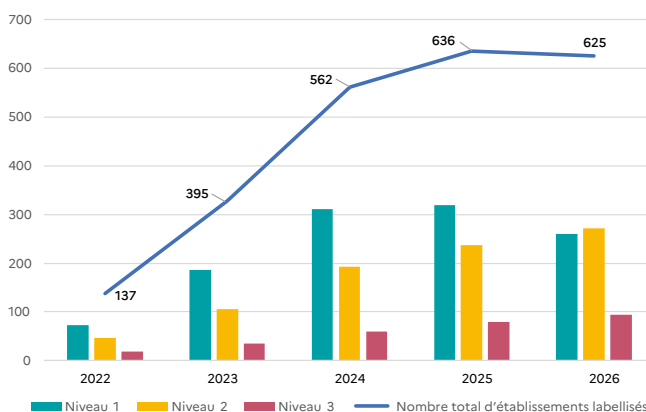
A ce jour,

21% des écoles et établissements sont labellisés E3D (21% en 2025) :

17 % des écoles (18 % en 2025),
45 % des collèges (comme en 2025) et
22 % des lycées (contre 23 % en 2025)

42 % sont labellisés niveau 1 (50 % en 2025),
43 % niveau 2 (37 % en 2025) et
15 % niveau 3 (13 % en 2025).

Évolution du nombre d'établissements labellisés E3D



CLIMASCO : LA BRETAGNE, ACADÉMIE PILOTE POUR L'ÉDUCATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

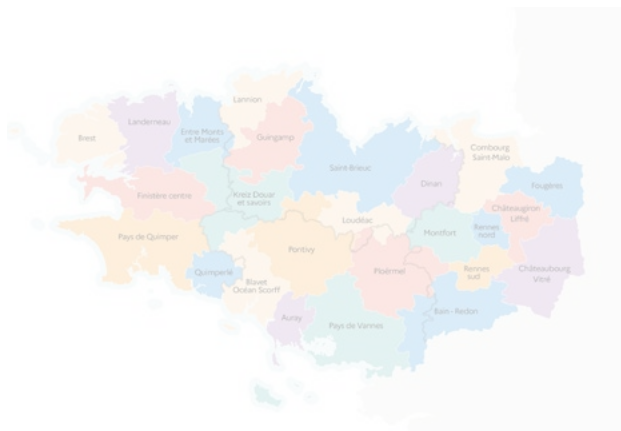
— À la rentrée 2026, la région académique Bretagne s'engage pleinement dans ClimaSco, un projet national visant à accompagner les équipes éducatives dans l'enseignement du changement climatique. Coordonné par l'Office for Climate Education (OCE), ce programme réunit un consortium associant notamment Réseau Canopé, La Main à la pâte, la Maison pour la science et le laboratoire de recherche IDEE - Innovations, Données et Expérimentations en Éducation - afin de concevoir, expérimenter et évaluer de nouvelles modalités de formation et d'accompagnement fondées sur les apports de la recherche.

Sélectionnée parmi les académies pilotes, la Bretagne inscrit cet engagement dans les orientations de son projet académique "La Bretagne à l'horizon 2030".

Dès la rentrée 2026, l'académie déploiera un ambitieux plan de formation de ses formateurs et personnes-ressources. Cette première phase permettra, à partir de la fin de l'année scolaire 2026-2027, puis dans les années suivantes, de proposer une montée en puissance progressive de la formation des enseignants sur l'ensemble du territoire académique. Cette stratégie s'appuie sur une coopération étroite entre les corps d'inspection, les personnels de direction, les formateurs académiques et les partenaires scientifiques. Elle associe également les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche bretons, notamment le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC), afin d'ancrer durablement l'éducation au changement climatique dans les connaissances scientifiques les plus récentes et de développer une culture commune fondée sur la rigueur scientifique, l'esprit critique et la compréhension des grands enjeux contemporains.

2

L'exigence au cœur des apprentissages



2.1 La maîtrise du langage, fondement de la culture générale

L'ESSENTIEL La maîtrise du langage conditionne la compréhension du monde, l'acquisition d'une culture générale, la sérénité du rapport à l'autre et l'autonomie de la pensée. **Au bénéfice de toutes les disciplines**, elle constitue le premier levier de lutte contre les inégalités scolaires.

- **Orthographe, syntaxe et grammaire** doivent faire l'objet d'une juste exigence dans les apprentissages, de l'école primaire au baccalauréat.
- **Les nouveaux programmes de français entrent en vigueur en CM2 et en 5^e à la rentrée 2026.** Cette mise en œuvre achève la rénovation des programmes de français à l'école primaire et poursuit celle du collège, après l'entrée en vigueur du programme de CM1 et de 6^e à la rentrée 2025.
- **100 dispositifs supplémentaires de toute petite section (TPS) en territoire prioritaire** viennent soutenir la lutte contre les inégalités.



dans l'académie

LA MAÎTRISE DU VOCABULAIRE, UN ENJEU ACADÉMIQUE

— La maîtrise du vocabulaire constitue un enjeu majeur et une entrée spécifique des nouveaux programmes de français des cycles 3 et 4.

Les résultats observés à l'entrée en 6^e soulignent l'importance de cet enjeu : moins d'un élève sur deux obtient un niveau satisfaisant au test spécifique de lexique (49,4 % en 2025, contre 55,3 % en 2023).

Le développement du bagage lexical des élèves constitue ainsi un levier essentiel pour favoriser leur entrée dans les textes et les apprentissages. Il passe notamment par l'acquisition de stratégies leur permettant de devenir plus autonomes face aux mots inconnus et de mieux appréhender la polysémie des mots de la langue française.

Sur le terrain

Expérimentation d'une démarche d'enseignement explicite du vocabulaire dans toutes les écoles du REP de Lorient de la TPS au CM2 (écoles de Keryado, Marcel Pagnol et Bois du château) sur l'ensemble de l'année

Deux jours de formation, en octobre et en mars, suivis d'accompagnement en classe ont permis aux enseignants de mettre en œuvre les différentes étapes d'une démarche : rencontre des mots en contexte, imprégnation et décontextualisation, catégorisation et mémorisation afin de pouvoir réinvestir les corpus dans des productions orales et écrites. Les premiers effets sont visibles : changement de posture des élèves face à la découverte de mots nouveaux, accroissement du vocabulaire disponible, mémorisation à long terme et réinvestissement des mots dans de nouveaux contextes.

DÉVELOPPER LA LECTURE ET LA COMPRÉHENSION

— La fluence et la fluidité constituent aussi des enjeux pour une entrée sécurisée de tous les élèves dans les apprentissages. Aux évaluations repères à l'entrée en CE2 en 2025, 30 % des élèves

ont un niveau de lecture d'un texte à voix haute "fragile" ou "à besoin", tandis qu'à l'entrée en 6^e, 37,8 % n'atteignent pas le niveau attendu de 120 mots lus par minute.

Sur le terrain

À l'école Keryado de Lorient (56) : faire de la lecture un exercice vivant

Web radio, doublage de personnages de dessins animés, concours d'éloquence... les élèves multiplient les occasions de lire et d'oraliser des textes dans des situations concrètes et motivantes. Ces activités permettent de travailler la fluence, l'articulation entre langue écrite et langue orale et la mémorisation, tout en donnant aux élèves le goût de lire à voix haute. Le 29 mai 2026, les élèves de la grande section au CM2 ont ainsi participé à une **soirée de l'éloquence à l'Université Bretagne Sud**, devant un amphithéâtre comble.

Projet ÉCRIRE : développer la maîtrise de la langue par l'écriture longue

Mené avec le Centre international de formation, outils et démarches pédagogiques de l'Université Paris Cité, **le projet ÉCRIRE a engagé 30 classes de cycle 3 des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine** dans un travail d'écriture longue. Trois classes de l'académie ont été retenues parmi les sept finalistes d'un concours organisé avec les éditions Gallimard, avec une publication de leurs productions dans un recueil.

- CM1/CM2 bilingue breton - École de Châteaulaudren-Plouagat (22) ;
- CM1/CM2 École primaire J. Yves Cousteau, Corps-Nuds (35) ;
- CM2 École élémentaire Le Chat Perché, Janzé (35).

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS – TRÈS PETITE SECTION (TPS)

— La scolarisation précoce constitue un véritable atout pour agir en faveur de la réussite des publics les plus fragiles. Dans ces classes, une priorité est donnée au langage ainsi qu'à la construction de la première socialisation.

À la rentrée 2026, 4 nouveaux dispositifs TPS ouvriront, dans les écoles Aubrac et Kérangoff de Brest, à l'école Jean Moulin de Vannes ainsi qu'à l'école Joliot-Curie de Lanester.

Le concours de la mairie est essentiel avec le positionnement d'une ATSEM et l'aménagement des espaces.

Sur le terrain

Le dispositif TPS de l'école Quizac à Brest (29) : une innovation au service des tout-petits

Située en REP, l'école Quizac expérimente un dispositif TPS qui accueille notamment des enfants majoritairement allophones et peu familiarisés avec les structures collectives. Accompagnée par l'inspecteur de l'Éducation nationale et l'équipe départementale, l'équipe s'appuie sur trois leviers : l'adaptation du temps et des espaces, l'alliance avec les familles et l'accompagnement langagier. Les apprentissages reposent sur une pédagogie explicite, ancrée dans le vécu des élèves, avec des activités en classe et en plein air, des temps de motricité et un rythme adapté à chacun. Les échanges réguliers avec les parents renforcent la continuité entre l'école et la maison.

2.2 L'acquisition du raisonnement scientifique et mathématique

L'ESSENTIEL Le progrès intellectuel et humain, véritable moteur de notre École, est indissociable de la démarche scientifique et du doute raisonnable. **Développer l'esprit scientifique et mathématique des élèves est une condition essentielle pour leur permettre de comprendre le monde de demain, d'exercer leur esprit critique et de s'y adapter.**

- Grâce à des nouveaux programmes en mathématiques et en sciences du cycle 1 au cycle 4, les élèves renforcent leur capacité à raisonner, démontrer, résoudre des problèmes et mener des démarches scientifiques.
- La nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}, prise en compte dans Parcoursup, permet d'attester les acquis de tous les élèves.
- Les parcours PIX IA deviennent obligatoires en 4^e, en 2^{de} et en 1^{re} année de CAP.



dans l'académie

À la rentrée 2026, l'académie de Rennes poursuit la consolidation des apprentissages mathématiques engagée avec les nouveaux programmes au cycle 3 et 4 et au lycée : **automatismes, résolution de problèmes, progressivité renforcée des notions. Cette dynamique s'étend désormais au lycée avec la deuxième session de l'épreuve anticipée de mathématiques, dont tous les élèves de première générale et technologique de l'académie ont passé la première édition en juin 2026.**

CONSOLIDER LES FONDAMENTAUX, DÉVELOPPER LE RAISONNEMENT

— L'année 2026-2027 sera celle de la consolidation : exploitation pédagogique des résultats de la session 2026 par les équipes, entraînement régulier aux automatismes dès la seconde, et préparation de la session 2027. **Les notes obtenues sont intégrées au dossier Parcoursup des lycéens, ce qui renforce l'enjeu d'un accompagnement de tous les profils d'élèves.**

Les inspecteurs et les formateurs de l'académie de Rennes ont proposé des formations et des actions aux enseignants de collège et de lycée sur la mise en place des automatismes ainsi que le travail sans calculatrice. D'autre part, dans l'académie, en lien avec la construction des nombres et les automatismes, la course aux nombres se déploie au quotidien dans de plus en plus de collèges et lycées.

Ce concours se prépare tout au long de l'année et motive les élèves : 400 classes de l'académie dans 17 écoles, 111 collèges et 35 lycées ont participé en 2026.

Parallèlement un travail sur les compétences informatiques est installé en collège sur l'enseignement de l'informatique par le biais des disciplines technologie et mathématiques. Au lycée, en seconde par le biais de l'enseignement obligatoire Sciences Numérique et Technologique et la programmation en cours de mathématiques, les élèves développent des compétences en informatique et en sciences du numérique.

FOCUS

➤ L'ÉGALITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS ET DE TOUTES

En s'appuyant sur le plan ministériel Filles et mathématiques, l'académie de Rennes structure un plan d'action ambitieux visant à promouvoir de façon systémique une culture de l'égalité à l'école : il s'agit de garantir à tous et toutes un accès équitable aux apprentissages et à des parcours d'orientation émancipés, en particulier des filles vers les filières scientifiques et techniques, et ce tout en agissant pour un climat scolaire inclusif et le bien-être de chaque élève. Un large plan de formation centré sur la mise en œuvre au cœur de la classe d'une pédagogie dite "égalitaire" est déployé à diverses échelles (académique, réseaux pédagogiques, établissements scolaires). La nouvelle labellisation des écoles, expérimentée dans l'académie pour la première fois en 2025-2026, participe à cette dynamique. Elle a permis à 35 écoles de structurer et de valoriser leur engagement pour l'égalité en obtenant le label dès cette année.

www.ac-rennes.fr/label-egalite-filles-garcons



Sur le terrain

27 classes CHAMS ouvriront à la rentrée 2026

Expérimenté au collège Brizeux de Quimper en 2025/2026, **le dispositif CHAMS** (Classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences) est fortement soutenu par l'académie qui fait le choix de déployer le dispositif à **l'échelle des réseaux pédagogiques** pour cette nouvelle année scolaire (au-delà de l'échelle départementale demandée au niveau national). C'est ainsi 27 collèges bretons qui accueilleront le dispositif à la rentrée 2026, permettant de créer une réelle dynamique au niveau académique : appariement avec les IUT de proximité, appui sur des partenariats académiques divers (Maison pour la Science, association Elles Bougent, fondation CGénial, etc.), avec une visée de rayonnement au niveau du réseau pédagogique (liaisons écoles-collèges-lycées recherchées). La mise en œuvre du dispositif s'appuiera sur une pédagogie de projet et l'élaboration d'une production finale, en lien direct avec un partenaire privilégié du supérieur, du monde de la recherche ou de l'entreprise. Les projets sont en construction et montrent déjà une grande diversité, en s'appuyant sur des expériences, modélisations, des rencontres et travaux en proximité avec des scientifiques. Les thématiques visées sont très larges : monde de la mer, astronomie, impression 3D, santé, robotique, etc.

Liste des collèges qui accueilleront une classe CHAMS à la rentrée 2026 :
<https://www.ac-rennes.fr/filles-et-maths-125499>



2.3 Consolider la valeur des diplômes nationaux

L'ESSENTIEL La qualité du service public de l'éducation se mesure notamment à la réussite des élèves et à la reconnaissance des diplômes qu'il délivre. **Une exigence juste et assumée guidera la session des examens 2027, tant dans la conception des sujets que dans les modalités de correction, afin de garantir la valeur et la crédibilité des diplômes délivrés.**

- **Garantir la valeur du baccalauréat** est essentiel pour faciliter une transition réussie vers l'enseignement supérieur. Les points que peut attribuer le jury lors de la délibération sont désormais limités.
- **La maîtrise de la langue et la qualité rédactionnelle** sont évaluées dans toutes les disciplines.

UNE JUSTE EXIGENCE POUR TOUS LES EXAMENS

— Reconnaître la valeur des diplômes, c'est reconnaître le travail et l'engagement des élèves qui les préparent, ainsi que ceux des professeurs qui les accompagnent vers la réussite.

Les examens attestent de l'atteinte, par les élèves, d'un niveau de maîtrise conforme aux attendus de fin de cycle.

— Pour l'ensemble des disciplines, une attention accrue est portée à la maîtrise de la langue et à la qualité rédactionnelle, c'est-à-dire à la correction orthographique, grammaticale et syntaxique de leurs productions. Une relecture attentive de leurs copies constitue une compétence indispensable à mobiliser.

— En conséquence, la préparation aux examens est renforcée grâce à des entraînements réguliers, notamment l'organisation d'épreuves blanches dans les conditions réelles de l'examen. **Les dispositifs d'accompagnement des élèves sont également mobilisés** : soutien renforcé, Devoirs faits, stages de réussite, accompagnement personnalisé, révision spécifique avant les épreuves.

— Les situations particulières des candidats bénéficiant d'un aménagement ou d'adaptations sont prises en compte.

— À la rentrée, chaque proviseur de lycée recevra un bilan des résultats au baccalauréat de ses élèves, mettant en regard les notes obtenues aux épreuves terminales et celles du contrôle continu.

Cet outil permettra aux équipes de mieux cibler leur stratégie pédagogique, à la fois pour renforcer la préparation des élèves aux épreuves et pour éclairer les pratiques d'évaluation en contrôle continu.

Les principaux de collège bénéficieront du même outil pour analyser les résultats au DNB et disposer, à leur tour, d'un éclairage précis pour accompagner la réussite de leurs élèves.

Des dispositifs d'égalité aux examens

- La mise en place du projet d'évaluation dans chaque lycée général et technologique assure l'équité territoriale du contrôle continu de 1^{re} et de terminale générale et technologique. Les équipes pédagogiques des établissements actualisent leur projet d'évaluation qui est ensuite communiqué à l'ensemble de la communauté au début de chaque année scolaire.
- Le jury de délibération du baccalauréat ne peut attribuer qu'un nombre limité de points.

DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS GAGES D'INSERTION

— Des 161 spécialités du CAP aux 93 spécialités du baccalauréat professionnel, les diplômes professionnels garantissent partout sur le territoire national une même exigence et un même niveau de qualification.

La rénovation régulière des diplômes

— Parce que les métiers évoluent, les diplômes professionnels sont régulièrement renouvelés, en lien étroit avec les branches professionnelles, **afin d'intégrer les transformations économiques, technologiques, numériques et environnementales des secteurs concernés.** Pour la rentrée 2026, ont été renouvelés ou créés :

- six certificats d'aptitude professionnelle ;
- trois baccalauréats professionnels ;
- un brevet professionnel ;
- cinq certificats de spécialisation ;
- sept brevets nationaux des métiers d'art ;
- quatre brevets de technicien supérieur.

➤ DIPLÔMES RENOUVELÉS OU CRÉÉS À LA RENTRÉE 2026

- CAP facture d'accordéons
- CAP facture d'instruments à vent
- CAP facture de pianos
- CAP lutherie guitare
- CAP métiers de l'usinage
- CAP opérateur/opératrice logistique
- Baccalauréat professionnel maintenance et efficacité énergétique
- Baccalauréat professionnel métiers du froid et des énergies renouvelables
- Baccalauréat professionnel organisation et réalisation du gros œuvre
- BP peintre applicateur de revêtements
- CS conduite d'équipements verriers
- CS encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous
- CS peintre décorateur créateur d'ambiances
- CS première main haute couture
- CS façadier itéiste
- BNMA bijouterie (3 options : joaillerie, polissage finition, sertissage)
- BNMA ébénisterie
- BNMA horlogerie
- BNMA maroquinerie de haute facture (2 options : maroquinerie, malleterie)
- BTS bâtiment
- BTS maintenance des véhicules (3 options : véhicules légers, véhicules de transport routier et motocycles).

Une même valeur nationale pour tous les diplômes

Qu'ils relèvent de la voie générale, technologique ou professionnelle, les diplômes nationaux demeurent un repère commun pour les élèves, les familles et les employeurs. **Cette valeur partagée garantit à chaque candidat que ses compétences seront reconnues sur tout le territoire et tout au long de sa vie.**

— **Organisés en blocs de compétences**, les diplômes professionnels sécurisent les parcours et permettent une reconnaissance des acquis tout au long de la vie professionnelle.

Les métiers d'art : excellence et transmission

— Les métiers d'art occupent une place singulière dans la voie professionnelle et **participent au rayonnement culturel, économique et patrimonial de la France.**

— À la rentrée 2026, **le brevet national des métiers d'art (BNMA) constitue une nouvelle voie et un nouveau diplôme de l'éducation nationale** pour quatre spécialités : maroquinerie, horlogerie, ébénisterie et bijouterie. D'autres spécialités viendront progressivement se substituer au brevet des métiers d'art (BMA). Le BNMA permet de proposer aux élèves des parcours de formation aux métiers d'art en trois ou quatre ans pour les élèves qui préparent d'abord un CAP.

Soutenir l'entrée en 2^{de}

Dès les premiers mois de l'année de 2^{de}, de CAP ou de BNMA, **un accompagnement attentif de chaque élève est mis en place par les équipes pédagogiques des lycées.**

Cet accompagnement :

- prend appui sur une identification précoce et ciblée des besoins des élèves par les équipes pédagogiques des lycées, en lien avec celles des collèges d'origine des élèves ;
- apporte des réponses structurées aux difficultés des élèves afin de renforcer leurs acquis.

Il se traduit notamment par la possibilité de bénéficier d'heures d'accompagnement personnalisé, de tutorat ou de stages de réussite pendant les vacances scolaires.

2.4 Parcours et orientation : l'ouverture des possibles

L'ESSENTIEL Faire de l'éducation à l'orientation un apprentissage progressif, dès le collège, pour aider chaque élève à mieux se connaître, à découvrir les métiers et les formations et à construire des choix éclairés : cette ambition portée depuis 2025 est renforcée en 2026.

- Le taux de décisions d'orientation en 2^{de} GT en fin de 3^e varie de 72,8 % dans les Hauts-de-Seine à 50,8 % dans la Nièvre et 43,7 % en Guyane. Au niveau national, il existe un écart de près de 13 points entre le taux de décision d'orientation de 2^{de} GT des filles et garçons, cet écart s'élève à plus de 31 points entre élèves de milieux favorisés et élèves de milieux défavorisés.
- **Le plan Avenir mobilise l'Éducation nationale, les partenaires économiques et territoriaux et les régions**, compétentes en matière d'information sur les métiers et les formations, avec un double objectif : renforcer l'égalité des chances et mieux faire connaître les métiers et compétences dont le pays a besoin.
- **Le déploiement des territoires éducatifs ruraux et des internats** se poursuit pour renforcer l'ambition scolaire.



dans l'académie

PROJET BRIO : DES PARTENARIATS ET UN ÉCOSYSTÈME STRUCTURÉ AU SERVICE DES PARCOURS DES ÉLÈVES.

— En Bretagne, l'accompagnement à l'orientation s'appuie sur le projet BRIO – Bretagne Réussite Information Orientation. Porté par la région académique, les quatre universités bretonnes et la Région Bretagne, il associe établissements scolaires et enseignement supérieur pour aider les élèves, dès le collège, à construire progressivement leur parcours.

L'ambition : mieux faire connaître les formations et leurs débouchés, multiplier les rencontres avec les étudiants et les professionnels et renforcer les compétences des élèves pour leur permettre de devenir progressivement acteurs de leurs choix.

265 étudiants ambassadeurs pour parler aux lycéens

L'année 2025-2026 a vu un déploiement et une diversification du réseau d'ambassadeurs étudiants. Le réseau compte désormais 265 étudiants issus de formations variées : licence, BUT, BTS, CPGE, Ecoles d'ingénieur... Répartis sur l'ensemble du territoire breton, ils développent, à travers cette expérience, des compétences valorisables dans leur parcours de formation comme dans leurs futures candidatures.

Leur rôle est d'échanger de pair à pair avec les lycéens, en s'appuyant sur leurs propres expériences. Ils vont à leur rencontre dans les établissements, les accueillent lors d'immersions sur les campus et les renseignent sur les salons ou lors des journées portes ouvertes.

Un réseau qui relie le secondaire et l'enseignement supérieur

Le réseau s'appuie aujourd'hui sur 157 référents enseignants dans les lycées des secteurs public et privé sous contrat, ainsi que sur 146 enseignants et enseignants-chercheurs référents dans l'enseignement supérieur.

Associer les familles

Au-delà des traditionnels salons et journées portes ouvertes, de nouvelles actions sont proposées à destination des familles. Des webinaires leur permettent notamment de mieux connaître les formations de l'enseignement supérieur, les conditions de réussite des étudiants et les aides sociales auxquelles ils peuvent avoir accès, en lien avec le CROUS. **Au total, plus de 4 700 familles ont participé à ces temps d'information.**

Penser l'orientation dès la 3^e

Dans le cadre du déploiement du plan Avenir, une formation est proposée aux professeurs principaux de 3^e. Elle vise à renforcer leur accompagnement des élèves dans la construction de leur parcours d'orientation, notamment en travaillant sur la posture d'accompagnement et la lutte contre les déterminismes.

Une approche qui s'inscrit dans la durée

La force de cette approche réside dans sa dimension systémique. Elle s'appuie sur une

colonne vertébrale commune : **les plans pluriannuels d'éducation à l'orientation (PPO)** des collèges et des lycées, qui structurent les actions menées tout au long du parcours des élèves. L'année 2026-2027 sera consacrée à l'amélioration continue de ces PPO, en s'appuyant notamment sur le référentiel des compétences à s'orienter. Celui-ci permettra de mieux structurer et rendre plus lisible le développement des compétences des élèves tout au long de leur parcours. Cette démarche sera également travaillée et mise en perspective au sein des réseaux pédagogiques.

BRIO en chiffres

- 21 600 lycéens ont participé à des actions BRIO ;
- 2200 enseignants de lycée ;
- Au-delà des 4 universités très engagées dans le dispositif, ce sont 67 établissements d'enseignement supérieur qui participent aujourd'hui aux dispositifs ;
- 3485 actions d'immersions individuelles ou collectives sur le temps scolaire ou durant les vacances scolaires ;
- Dans les départements 35 et 22, 650 lycéens ont été accueillis sur les campus des universités de Rennes et Rennes 2.

L'ensemble de ces actions s'adosse sur la plateforme IDEO de la région Bretagne.

FOCUS

ERASMUS+ DANS L'ACADÉMIE DE RENNES, UN OUTIL CONCRET AU SERVICE DU PARCOURS DES ÉLÈVES.



Le volet enseignement professionnel du consortium académique touche plus des 2/3 des lycées professionnels. En 2026-2027, près de 1,9 million d'euros financeront les mobilités d'élèves dans une logique de formation, de découverte professionnelle et de préparation au post-bac. Les mobilités Erasmus + permettent aussi d'accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques et d'ouvrir les établissements à l'Europe.

Dans l'enseignement général, l'académie de Rennes privilégie la mobilité des élèves d'écoles et collèges en éducation prioritaire. Ainsi, de 2023 à 2027, 500 élèves de REP auront effectué une mobilité européenne dans le cadre du consortium académique.

2.5 Forger l'esprit critique

L'ESSENTIEL À l'heure où les fausses informations circulent de manière importante, l'esprit critique est plus indispensable que jamais à l'exercice de la citoyenneté. Nos élèves ont besoin d'apprendre à discerner le vrai du faux, à développer une pensée complète et complexe, et à comprendre les enjeux démocratiques.

- La mise en œuvre du programme d'enseignement moral et civique (EMC) de 2024 et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) permettent d'engager les élèves dans un parcours de formation à la citoyenneté républicaine.



dans l'académie

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

— Plus que jamais indispensable, l'éducation aux médias et à l'information aide les élèves à décrypter les contenus médiatiques, à développer leur esprit critique et à faire des choix éclairés. En 2025-2026, le CLEMI de la région académique Bretagne a formé 312 enseignants et mobilisé plus de 30 000 élèves dans ses principaux dispositifs : **"Faites la Une !"**, **"Médiatiks"**, **"Le Prix de l'écoute"** ou **"Enquête en classe"**.

Sur le terrain

- Plus de 22 000 élèves (dont 14 000 écoliers) ont participé au **"Prix de l'écoute"** mené en partenariat avec le Festival Longueur d'ondes à Brest pour découvrir la radio et développer des qualités de d'écoute, de concentration, d'argumentation et d'ouverture sur le monde.
- Les **"Petits défis du Clemi"** ont enregistré 855 connexions pendant la Semaine de la presse, mobilisant plus de 6000 élèves de cycle 3.
- Une conférence-débat inédite sur **la désinformation à l'ère des jeux vidéo** a réuni 150 lycéens rennais.

PERSPECTIVES 2026-2027

- Un **séminaire sur l'information et la désinformation en temps de guerre** avec plusieurs chercheurs et reporters de guerre, pour 150 professeurs.
- Le **"Prix de l'écoute"** s'étend à 15 académies avec une remise des prix en direct pour les collégiens et lycéens, en janvier 2027.
- Partenariat avec les Champs libres à Rennes autour du travail du photojournaliste **Guillaume Herbaut**, dans le cadre du bicentenaire de la photographie.
- Lancement du dispositif **"Graines de reporters d'initiatives"**, autour des enjeux du climat et de la transition écologique.

MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

- Un engagement important dans les actions et concours mémoriels :
 - 1627 élèves et 67 établissements participant au Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) ;
 - 201 élèves participant et 8 projets déposés pour le concours "la Flamme de l'égalité".
- Une participation renforcée dans les dispositifs favorisant à l'éducation à la citoyenneté :
 - 27 propositions de loi déposées dans le cadre du concours "le parlement des enfants" ;
 - 96 classes investies dans le Passeport éducdroit.

FOCUS

🔗 LE PASSEPORT EDUCDROIT : RENFORCER LA CULTURE JURIDIQUE ET FACILITER L'APPROPRIATION DE LA NOTION D'ÉTAT DE DROIT

Ce dispositif interministériel vise à rapprocher les élèves du collège du monde de la justice et à favoriser l'exercice de leur citoyenneté en prenant conscience de leurs droits et de leurs obligations juridiques. Il peut s'inscrire dans un projet d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information dans le cadre du parcours citoyen et du parcours avenir.

Les enseignants peuvent choisir parmi plusieurs parcours thématiques, notamment le harcèlement scolaire et la liberté d'expression.

Sur le terrain

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation

Le CNRD perpétue la mémoire de la Résistance et de la Déportation et permet aux élèves d'en tirer des enseignements civiques pour aujourd'hui.

Dans l'académie, une formation académique est proposée, ainsi qu'un accompagnement auprès des établissements en lien avec les comités départementaux CNRD. Différentes actions sont soutenues par le Mémorial de la Shoah, fondation conventionnée avec la région académique Bretagne, co-organisatrice d'un voyage d'étude pour les professeurs à Auschwitz et Cracovie.

Thème 2026-2027 :

"Les étrangers dans la Résistance (1940-1945)"

Participer à une cérémonie et une commémoration

Avec les collectivités locales, le soutien de l'ONAC-VG et des associations patriotiques, la participation des élèves aux cérémonies commémoratives constitue un temps fort de leur formation civique. Elle s'inscrit dans des projets pédagogiques pluridisciplinaires, notamment historiques et mémoriels.

Liste des cérémonies à retrouver sur le site académique/mémoire et citoyenneté :

<https://www.ac-rennes.fr/calendrier-des-journees-memorielles-123746>



2026-2027 : la démocratie scolaire en action

Participer à une élection, à un conseil d'élèves, exercer un mandat de délégué ou d'éco-délégué constituent des expériences démocratiques qui contribuent à l'apprentissage d'une citoyenneté active. L'année scolaire 2026-2027 est celle du renouvellement des conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). C'est aussi une année d'élections, qui permet de travailler, avec les élèves, les enjeux de représentation et de participation à la vie démocratique.



2.6 Le lycée professionnel, un choix d'avenir

L'ESSENTIEL Après la 3^e, un tiers des jeunes poursuivent leur formation en voie professionnelle, dans l'un des 2 070 lycées professionnels ou polyvalents qui accueillent 667 200 jeunes. **Le lycée professionnel adapte son offre de formation pour leur assurer une insertion professionnelle réussie, immédiate ou après poursuite d'études.**

- **Chaque jeune est accompagné dans son parcours tout au long du cycle de formation.**
Le dispositif AvenirPro est généralisé à l'ensemble des lycées professionnels.
- **Les bureaux des entreprises** contribuent au développement de partenariats avec les acteurs professionnels, au profit de l'ensemble des publics accueillis : élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation professionnelle continue.
- Depuis 2023, la part d'élèves de 3^e souhaitant s'orienter en voie professionnelle augmente chaque année, mettant ainsi fin à plusieurs années de baisse.



dans l'académie

LE PARCOURS RENFORCÉ : UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES ÉLÈVES DE SECONDE PROFESSIONNELLE

— À la rentrée 2026, l'académie déploie dans l'ensemble des lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel un dispositif innovant destiné aux élèves de seconde : le parcours renforcé. Expérimenté dans six établissements en 2025-2026 comme levier d'égalité des chances, **il vise à mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages et à soutenir la construction progressive de leur projet personnel et professionnel.**

Doté de 2 heures dédiées dans l'emploi du temps, le parcours renforcé repose sur une approche individualisée, fondée sur l'identification des besoins des élèves à partir des évaluations diagnostiques. Des pédagogies actives et valorisantes favorisent leur engagement et le développement de leurs compétences, notamment psychosociales. L'accompagnement s'appuie notamment sur des entretiens, des temps d'échanges, du tutorat et un suivi partagé entre les membres

de la communauté éducative. Des ateliers consacrés aux savoirs fondamentaux, aux méthodes de travail et à la confiance en soi complètent ce dispositif. Des expérimentations, à l'initiative des établissements, pourront également enrichir les parcours et soutenir la persévérance des élèves.

Porté par des équipes pluridisciplinaires et articulé avec les dispositifs existants, le parcours renforcé constitue un levier pour favoriser la réussite des élèves qui débutent leur parcours dans la voie professionnelle.

DISPOSITIF AVENIR PRO

— Le dispositif AvenirPro, formalisé par la convention du 9 avril 2026, déploie son action dans les lycées professionnels **grâce à un partenariat entre France Travail et les Missions locales**. Dans l'académie de Rennes, Avenir Pro accompagne les élèves au moyen de temps collectifs au lycée, d'échanges individuels, d'un suivi personnalisé et d'actions de repérage des jeunes sans solution. Il s'inscrit dans une logique de sécurisation des parcours et de préparation des suites d'orientation.

Sur le terrain

"Du Stade vers l'Emploi"

Cet événement organisé en mars 2026 au lycée Jean Jaurès de Rennes, a réuni des jeunes en baccalauréat professionnel et CAP, scolarisés dans deux établissements rennais, des partenaires et des entreprises autour d'activités sportives et de rencontres informelles. Ce format a favorisé l'échange, la confiance et la découverte des métiers. Les retours des élèves, des enseignants et des entreprises sont très positifs, avec l'envie de renouveler l'expérience.

OUVRIR À DE NOUVELLES APPROCHES PÉDAGOGIQUES AUTOUR DU PROJET DE L'ÉLÈVE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

— Depuis 2023, l'académie de Rennes déploie **ProFAN-Transfert**, un dispositif dont l'objectif est de consolider, d'enrichir et de développer les gestes pédagogiques des enseignants. Il vise le développement des compétences coopératives, collaboratives et psychosociales des élèves, notamment pour améliorer leurs performances scolaires.

Fondé sur les apports de la recherche et l'expérimentation en classe, le projet accompagne les équipes dans l'évolution de leurs pratiques. Les formations portent notamment sur la différenciation pédagogique, l'engagement et la motivation des élèves, la coopération et l'évaluation, avec des situations d'enseignement mobilisant des mini-structures coopératives.

Les premiers résultats font apparaître une participation accrue des élèves, un climat de classe plus serein, une meilleure compréhension des consignes et davantage d'autonomie.

Quelques chiffres

- 24 formateurs académiques ;
- Une centaine de cadres sensibilisés (inspecteurs, chefs d'établissement, DDFPT) ;
- Plus de 300 professeurs de lycées professionnels qui ont bénéficié de 4 journées de formation en moyenne depuis la rentrée 2024 ;
- Un tiers des établissements publics engagés dans la formation depuis 2024 ;
- Tous les professeurs stagiaires de lycée professionnels formés en 2025/2026.



Sur le terrain

Le Parlement Européen des Lycéens Professionnels (PEULP), un lieu pour débattre des questions européennes

Pour découvrir l'Europe de l'intérieur, une simulation de session du Parlement Européen est proposée depuis 2023 aux lycéens professionnels bretons. Près de 150 élèves y participent, du CAP à la Terminale, toutes classes et toutes filières confondues.

En 2026, la thématique portait sur la citoyenneté numérique européenne, sujet aussi actuel que complexe. Pour les y préparer, les élèves sont accompagnés par leurs enseignants et une équipe associant la Maison de l'Europe à plusieurs délégations académiques du rectorat. Pour mieux endosser le rôle d'un parlementaire européen, les lycéens débattent dans l'hémicycle d'une collectivité territoriale. Ainsi placés au cœur d'un lieu emblématique de la démocratie locale, ils renforcent leur compréhension des institutions, du débat démocratique et des valeurs européennes.

**L'École
au cœur
de l'épanouissement
et de la protection**



3.1 La protection des enfants contre les violences sexistes et sexuelles : une priorité absolue

L'ESSENTIEL La protection de nos enfants est une priorité absolue. Elle mobilise l'ensemble du Gouvernement et l'École est en première ligne de ce combat.

- Avec plus de 80 000 signalements par an, l'École demeure en effet le premier lieu de détection des violences faites aux enfants.
- Non seulement l'École doit, en elle-même, demeurer pour tous les élèves un abri face aux tourments extérieurs, mais elle constitue aussi un lieu refuge au sein duquel les mineurs peuvent dénoncer les violences qu'ils subissent.
- Premier espace de socialisation qui rassemble tous les enfants et les adolescents, l'École joue notamment un rôle clé pour repérer et prévenir les violences sexistes et sexuelles (VSS).
- L'École ne peut tolérer aucune forme de violence sexiste ou sexuelle. Prévenir, repérer et agir, c'est protéger les élèves aujourd'hui, mais aussi construire une société plus respectueuse et plus égalitaire demain.

UNE CHAÎNE DE PRISE EN CHARGE DU REPÉRAGE AU SIGNALEMENT

— La Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) estime qu'environ 160 000 enfants en sont victimes chaque année en France, et que plus de 80 % de ces violences sont commises dans le cercle familial. Rapportées à l'ensemble d'une enfance, ces violences concernent environ un mineur sur dix, soit en moyenne trois élèves par classe. **Afin de répondre aux situations de violences sexistes et sexuelles dont sont victimes un nombre important d'enfants, le ministère de l'Éducation nationale organise la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.** L'action des personnels s'inscrit dans une chaîne de prise en charge qui va du repérage des situations à l'accueil de la parole et au recueil des faits, jusqu'à la mise en œuvre des mesures de protection et au signalement aux autorités compétentes.

— Tous les directeurs d'école ainsi que les professeurs en charge de l'EVARS dans le second degré, les CPE et les personnels de direction suivront une formation obligatoire de trois heures avant les vacances de Noël.

— Un protocole d'action en cas de violences sexistes et sexuelles au sein des écoles, collèges

et lycées est mis à la disposition de l'ensemble des personnels depuis mars 2026. Conçu comme un outil opérationnel, il a vocation à sécuriser les démarches et à garantir que chaque signalement soit traité de manière homogène sur tout le territoire. Il contient des fiches réflexes par métier et pour les élèves et rappelle la procédure pour effectuer un signalement au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale). Il précise également comment protéger les victimes.

➤ UN QUESTIONNAIRE UNIVERSEL SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Afin de renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, tous les élèves, de la grande section à la terminale, rempliront dès cette année scolaire, en même temps que le questionnaire harcèlement, un questionnaire sur les VSS. Ce questionnaire sera adapté à l'âge des élèves. Les professionnels sociaux et de santé du ministère seront mobilisés pour accueillir la parole des enfants qui souhaitent parler à un adulte de confiance et les orienteront au besoin vers les services compétents.

Les questionnaires Brisons le silence

→ **Obligatoires dans les établissements publics et privés sous contrat à la rentrée 2026.**

→ Pour tous les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées **qui résident en internat** :

- passation en ligne deux fois par an ;
- de façon anonyme ou nominative au choix ;
- après information préalable des parents d'élèves.

→ **Proposés au retour de voyages avec nuitée(s).**

— **Le questionnaire “Brisons le silence, agissons ensemble” renforce la protection des élèves contre toutes les formes de violence en milieu scolaire.** Il s'appuie sur une meilleure détection des situations à risque, une écoute renforcée de la parole des élèves et un contrôle accru des établissements privés sous contrat. Ce dispositif doit contribuer à :

- renforcer le repérage précoce des situations de violences sexistes ou sexuelles ;
- faciliter la mobilisation des acteurs compétents pour assurer la protection des élèves concernés ;
- procéder aux signalements nécessaires lorsque la situation le justifie.

— **La création de l'emploi de déléguée à la protection des enfants à l'école, adjointe à la médiatrice de l'éducation nationale, en avril 2026, constitue un recours pour les élèves et les familles qui estiment qu'une situation de violence n'a pas été traitée de manière satisfaisante.** Elle peut saisir directement la justice si nécessaire. Elle rédige un rapport annuel qui présente un bilan des situations traitées et formule des propositions pour améliorer la prise en charge et le signalement des situations de violence ou de maltraitance sur les enfants repérés à l'école.

L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE, ET À LA SEXUALITÉ

— **La mise en œuvre des trois séances annuelles, de la maternelle au lycée, de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR, dans le premier degré) et de l'éducation à la vie affective, relationnelle, et à la sexualité (EVARS, dans le second degré) constitue une priorité** et fait l'objet d'une programmation détaillée, travaillée en équipe au sein de l'établissement dès la rentrée, et partagée au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) avant la fin du mois de septembre. La publication en février 2025 du programme a permis de cadrer et de développer considérablement cet enseignement.

— **Dès le plus jeune âge, l'EVAR-EVARS sensibilise et fait réfléchir les élèves à l'importance des notions de dignité, d'égalité, de respect mutuel, de consentement** et leur fait prendre conscience, notamment, que les propos sexistes instaurent un rapport de force qui peut conduire à d'autres formes plus graves de violence.

EVAR-EVARS en chiffres

- **80 864** personnels formés en 2025-2026 pour déployer les nouveaux programmes EVAR et EVARS.

Dans les écoles :

- **91,4 %** des élèves ont bénéficié d'au moins une séance d'EVAR ;
- **61,6 %** ont bénéficié des 3 séances annuelles ou plus.

Dans les collèges et les lycées :

- **62 %** des élèves ont bénéficié d'au moins une séance d'EVARS ;
- **22,9 %** ont bénéficié des 3 séances annuelles ou plus.

Dans le premier comme dans le second degré, 97 % des établissements déclarent que les séances se déroulent dans un climat serein et apaisé.

LE RENFORCEMENT DES CONTRÔLES DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour prévenir les menaces, le ministère de l'Éducation nationale renforce le contrôle d'honorabilité de ses 1,2 million de personnels.

Aujourd'hui, ce contrôle existe déjà au stade du recrutement des personnels depuis 2017, tous les personnels en poste à cette date ayant été contrôlés entre 2017 et 2019. Il sera désormais régulier au cours de la carrière de chaque agent, pour garantir qu'il n'y ait pas de nouveauté dans le casier judiciaire.

Il sera aussi étendu à tous et notamment aux intervenants extérieurs, salariés comme bénévoles. Il s'agit de contrôler systématiquement les antécédents judiciaires des intervenants occasionnels, qu'ils interviennent à titre associatif ou professionnel dans les écoles. Ce contrôle se fera par la production d'une attestation d'honorabilité.

L'éducation nationale s'attache à faire en sorte que toute personne qui présenterait un risque pour la santé ou la sécurité des mineurs ne puisse plus être en contact avec eux.

La liste noire

- La protection des mineurs suppose de pouvoir prévenir l'emploi et le réemploi d'un professionnel écarté pour des faits portant atteinte à leur intégrité, y compris lorsqu'il change d'employeur ou de secteur d'activité.
- Le Gouvernement porte ainsi, dans le cadre du projet de loi relatif à la protection des enfants, la création d'un dispositif de partage d'informations entre les différents secteurs accueillant des mineurs : Éducation nationale, jeunesse et sport (dont activités périscolaires et secteur sportif). Ce dispositif concernera tous les personnels, quel que soit leur statut, dans les structures publiques comme privées.
- Il permettra d'éviter qu'une personne écartée dans un secteur pour des faits portant atteinte à l'intégrité des mineurs puisse être recrutée dans un autre secteur au contact d'enfants.
- Dès l'adoption de la loi, le ministère pourra engager la mise en œuvre de ce dispositif, pour assurer une protection continue des mineurs au-delà des changements d'établissement, d'employeur ou de secteur d'activité.

L'objectif est de faire en sorte qu'une personne écartée pour des faits portant atteinte à l'intégrité des mineurs ne puisse plus exercer auprès d'enfants dans un autre secteur, quel que soit son statut.

3.2 Limiter l'exposition aux écrans : pour la première fois, une scolarité complète sans téléphone portable

L'ESSENTIEL Réduire l'exposition des jeunes aux écrans est un enjeu sociétal majeur, à la fois éducatif, de santé et d'équilibre des temps de vie. Il s'agit d'un préalable pour accompagner les élèves vers un usage du numérique préservant leur capacité à exercer leur esprit critique.

- **L'interdiction du téléphone portable au lycée** vise à garantir des conditions propices aux apprentissages et rétablir du lien social entre les élèves. La scolarité complète des élèves se déroulera donc désormais sans téléphone.
- **L'École accentue son action en faveur d'un numérique raisonné**, fondé sur une éducation au numérique, aux médias et à l'information.

RÉDUIRE L'EXPOSITION DES ÉLÈVES AUX ÉCRANS

— **Les conséquences néfastes d'une utilisation excessive ou non régulée des écrans chez les jeunes sont désormais bien documentées.** La commission d'experts installée par le Président de la République en 2024 sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans et l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ont émis des recommandations qui sont progressivement mises en œuvre au sein du système éducatif.

— **La surconsommation des écrans par les jeunes fait désormais l'objet d'un consensus quant aux effets nocifs** pour la santé physique comme mentale des jeunes, établi notamment par le rapport de la commission d'expert *Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu*. 1 jeune sur 4 se réveille la nuit pour consulter ses notifications, altérant ainsi son sommeil. 67 % des adolescents disent ressentir de l'addiction aux réseaux sociaux ; 40 % d'entre eux ressentent de l'anxiété après les avoir utilisés. La loi promulguée le 24 août 2026 prévoit l'interdiction du téléphone portable au lycée. L'objectif est que les élèves puissent effectuer une scolarité complète sans téléphone. Des dérogations demeurent possibles, notamment l'utilisation pour un motif médical. Dans les premières semaines après la rentrée, chaque établissement précisera dans son règlement intérieur les modalités d'application de cette interdiction, lequel peut autoriser

certains usages au regard des réalités locales (i.e. usages pédagogiques, usages nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, régime spécifiques pour les étudiants). Afin d'accompagner les établissements, notamment les lycées, dans la mise en œuvre de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable, un vadémécum est mis à disposition, dans la continuité du guide *Bien grandir avec les écrans : des repères pour chaque âge* à destination notamment des familles.

Le cahier de texte numérique des élèves

L'utilisation du cahier de texte numérique est régulée depuis 2010. **Ses modalités de mise en œuvre n'exemptent pas les enseignants d'organiser la prise en note manuscrite des devoirs en classe.**

En juillet 2025, une circulaire précise notamment que "en complément de [la] suspension [des mises à jour des ENT et logiciels de vie scolaire], un temps nécessaire en classe doit être respecté pour la prise en note des devoirs, au collège en particulier, où elle permet à l'élève de mémoriser le travail à faire". L'importance de l'écrit et de son apprentissage d'une part, et la nécessité pour l'élève d'acquérir des méthodes de travail pour gagner en autonomie d'autre part, nécessitent **une attention particulière des professeurs sur ce sujet.**

— **Les outils numériques sont conçus selon une approche responsable, en cohérence avec l'objectif de sobriété numérique.** Cela inclut notamment le paramétrage par défaut des espaces numériques de travail (ENT) et des logiciels de vie scolaire pour suspendre la diffusion de toute nouvelle information ou sollicitation le week-end et le soir en semaine entre 20 h et 7 h.

— Dès le primaire et tout au long de la scolarité des élèves, **l'éducation aux médias et à l'information et l'acquisition progressive des compétences numériques sont renforcées.**

UN PROGRAMME DE FORMATION AMBITIEUX

— **La formation initiale des enseignants est renforcée**, avec un volume horaire allant jusqu'à 58 h dans le 1^{er} degré et jusqu'à 36 h dans le 2^d degré, pour qu'ils puissent :

- d'une part, mieux repérer les situations où le numérique est pertinent et adapté en s'appuyant sur les résultats de la recherche et des retours d'expériences entre pairs ;
- d'autre part, maîtriser les compétences de base du numérique, les pratiques d'apprentissage liées et les risques.

C'est un pilier du triptyque "terrain, formation, recherche", expérimenté dans les territoires numériques éducatifs (TNE) grâce au soutien de France 2030. Il combine apports théoriques et mise

en œuvre, condition indispensable d'un numérique raisonné adapté aux objectifs d'apprentissage.

— **Pour les élèves, la découverte progressive de l'univers numérique, en cohérence avec leur maturité, commence dès l'école primaire et sans écran ("mode débranché").**

Les élèves sont amenés à découvrir et apprendre la littératie numérique, de façon collective et toujours accompagnés par des adultes. Ils poursuivent au collège et acquièrent progressivement aisance et autonomie au lycée pour une utilisation éclairée et responsable du numérique.

L'évaluation des scénarios pédagogiques mobilisant le numérique

Le ministère de l'Éducation nationale met désormais en place une évaluation systématique des scénarios pédagogiques mobilisant des ressources numériques éducatives, pour s'assurer de la valeur ajoutée du numérique. **Ainsi, la généralisation d'un scénario pédagogique mobilisant le numérique ne peut s'envisager que lorsqu'il a été objectivé et étayé par la recherche.**

Les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) permettent également d'orienter les politiques publiques et les professeurs dans leurs pratiques, en particulier s'agissant de l'IA.



dans l'académie

AGIR POUR UN USAGE RAISONNÉ ET ÉMANCIPATEUR DU NUMÉRIQUE

— À l'appui de la Charte nationale de l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques, l'académie agit pour faire du numérique un espace d'émancipation, d'inclusion, de droit et de vigilance. Elle accompagne élèves, personnels et familles vers des usages éclairés et responsables.

Apprendre, créer et exercer sa citoyenneté numérique

Dans le cadre du **Territoire numérique éducatif du Finistère**, la suite **"Studio"** met à disposition des classes des outils libres, gratuits et sécurisés pour publier en ligne : podcasts et webradios avec Porte-Voix, blogs avec Porte-Plume, créations visuelles avec Porte-Vue et valorisation du parcours des élèves avec Portfolio. **Depuis février 2026, 200 établissements ont ouvert un espace de publication et 1 000 podcasts y ont été déposés.**

Le challenge Wikidata invite également les élèves de seconde à explorer des enjeux de société à partir de données publiques. En 2026, le thème "Genre

et engagement" les a amenés à questionner les données et à documenter un sujet de société.

L'académie développe par ailleurs les compétences numériques des élèves et des personnels, notamment autour de l'intelligence artificielle, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'accessibilité ou encore de l'hybridation des enseignements. **En 2025-2026, 55 formations sur mesure ont permis d'accompagner près de 800 personnels. La certification Pix concerne désormais 95 % des élèves de collège, lycée et post-bac.**

Cette éducation au numérique s'adresse aussi aux familles. Dans le Finistère, ateliers, cafés des parents et autres actions de sensibilisation ont déjà touché plus de 2 500 parents, autour des usages des écrans, de l'accès à l'information, de la protection des données, du cyberharcèlement ou de l'intelligence artificielle.

<https://porte-voix.app/>

<https://porte-plume.app/>

<https://data.education.gouv.fr/pages/wikidata-en-classe-2026/>

3.3 Développer les alternatives aux écrans : renforcer l'accès à la culture

L'ESSENTIEL Dans un contexte marqué par l'omniprésence des écrans, l'isolement qu'ils peuvent favoriser et la persistance des inégalités d'accès à la culture, **l'École doit offrir à tous les élèves des expériences qui rassemblent**, ouvrent aux autres et donnent accès à une culture commune. L'éducation artistique et culturelle y contribue pleinement : elle réduit les inégalités, crée des espaces de sociabilité et fait vivre un patrimoine commun qui unit notre jeunesse.

- La limitation de l'usage des écrans à l'école s'accompagne du **développement d'alternatives concrètes** qui favorisent les échanges, la pratique collective, la créativité et l'ouverture au monde.
- L'éducation artistique et culturelle permet à chaque élève, quelle que soit son origine sociale ou territoriale, de rencontrer des œuvres, des artistes et des lieux de culture et de construire une culture générale commune.
- **La lecture, pratique d'émancipation, d'imagination et de concentration, est renforcée** comme une alternative essentielle aux usages numériques et un levier majeur de réussite scolaire.



dans l'académie

LABELLISATIONS E3D ET EAC : UNE DYNAMIQUE INTÉGRATIVE ET PROGRESSIVE

— Dans une logique de cohérence et de transversalité, les démarches "Établissement en Démarche globale de Développement Durable" (E3D)*, "Éducation Artistique et Culturelle" (EAC), "École promotrice de santé" (EPSa) et "Égalité filles-garçons", reposent sur un modèle commun et trois focales structurantes :

- Appropriation de la démarche par toute la communauté scolaire ;
- Structuration du pilotage, gage de pérennité ;
- Partenariats, moteurs d'ouverture et de rayonnement.

* cf page 15

LE LABEL EAC

— Lancé en 2021, il constitue un levier en faveur de l'objectif du 100 % EAC à l'école, complémentaire du label "100 % EAC" porté par les collectivités.

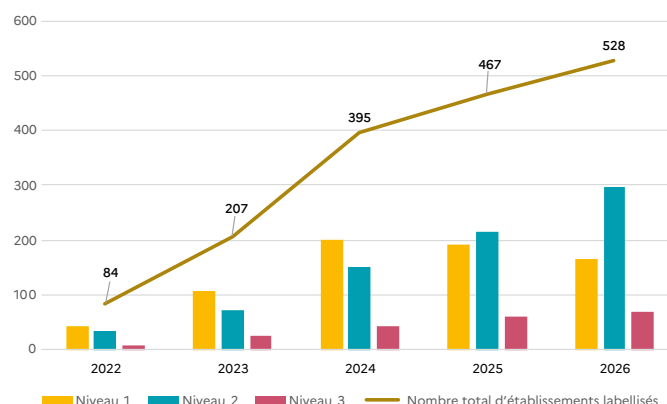


Campagnes 2026 :

134 écoles et 88 établissements ont été labellisés EAC lors de la campagne 2026, soit 222 labels EAC attribués au niveau académique : 136 nouveaux labels et 86 renouvellements. À ce jour, 18% des écoles et établissements sont labellisés EAC (16% en 2025) : 12 % des écoles (contre 8% en 2025), 46 % des collèges (contre 51% en 2025) et 30 % des lycées (contre 32 % en 2025)

31 % sont labellisés niveau 1 (41 % en 2025), 56 % niveau 2 (46% en 2025) et 13 % niveau 3.

Évolution du nombre d'établissements labellisés EAC



PASS CULTURE



— Au cours de l'année scolaire 2025-2026, les établissements de l'académie ont mobilisé **1,95 million d'euros de la part collective du pass Culture, permettant à près de 170 000 élèves de bénéficier de projets d'éducation artistique et culturelle.**

Au total, près de la moitié des projets EAC menés en Bretagne (48%) ont été financés grâce à la part collective du pass Culture.

Tous les établissements publics l'ont mobilisée, ainsi que 98% des établissements privés, sur l'ensemble du territoire. Pour rappel, la part collective du pass Culture est un budget alloué à chaque établissement afin de financer des projets d'éducation artistique et culturelle auprès de partenaires référencés (structures culturelles, artistes, intervenants...) pour les élèves de la 6^e à la terminale. Actuellement, plus de 1500 partenaires sont référencés en Bretagne.

LE QUART D'HEURE DE LECTURE : FAIRE DE LA LECTURE UNE PRATIQUE QUOTIDIENNE

— Le quart d'heure de lecture invite chaque élève à consacrer quotidiennement au moins quinze minutes à la lecture, afin de redonner toute sa place au livre dans le quotidien des jeunes. **Particulièrement suivie en Bretagne, cette opération mobilise les écoles et établissements autour d'un objectif partagé : favoriser l'accès aux livres et développer le goût de la lecture.** Les équipes éducatives peuvent également proposer des ateliers de lecture ou d'écriture, des rencontres avec des auteurs, des boîtes à livres, etc. Autant d'initiatives qui contribuent à faire de la lecture une pratique quotidienne, un espace de découverte et un plaisir partagé. En parallèle, le Centre national du livre (CNL), en partenariat avec l'Éducation nationale, invite élèves et citoyens à participer au quart d'heure de lecture national, organisé le deuxième mardi de mars. **En 2027, il aura lieu le 9 mars.**

3.4 Encourager l'activité physique et sportive

L'ESSENTIEL Faire du sport une habitude de vie pour chaque enfant est un enjeu éducatif, de cohésion nationale et de santé publique dans un contexte où la sédentarité progresse chez les jeunes. C'est pourquoi le Gouvernement fait de l'école le premier lieu d'accès à une pratique physique régulière, afin de former des citoyens en meilleure santé, plus confiants et plus engagés. Parce que le sport contribue à la réussite scolaire autant qu'au bien-être des élèves, investir dans l'activité physique à l'école, c'est investir dans l'avenir de la jeunesse et de la Nation. Développer la pratique sportive, c'est aussi offrir aux jeunes une alternative aux écrans.

- **Les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire** contribuent à ancrer la pratique d'une activité physique dans les habitudes de vie des enfants.
- **Le savoir-nager et le savoir rouler à vélo** constituent deux savoirs fondamentaux sportifs que les enfants doivent maîtriser avant l'adolescence.
- **Le label Génération 2030 et les dispositifs portés avec le ministère chargé des sports**, le mouvement sportif et parasportif, ainsi que les collectivités territoriales, consolident les liens entre l'École et le monde sportif afin de développer durablement la pratique de l'activité physique chez tous les enfants.



dans l'académie

SAVOIR-NAGER

— La région académique Bretagne fait de l'apprentissage du **"savoir-nager"** une priorité, avec un objectif : **100 % d'élèves nageurs, capables d'évoluer en sécurité** dans les piscines comme dans les milieux naturels bretons. Territoire maritime par excellence, la Bretagne accompagne l'émergence des projets qui dépassent l'enseignement en bassin couvert pour développer une culture de l'adaptation au milieu.

Sur le terrain

Lorient, 3 collèges engagés

Pour les élèves qui ne maîtrisent pas encore le savoir-nager à l'issue de la classe de 6^e, des stages massés sont proposés en juin en complément du cycle d'EPS afin de leur permettre de progresser et d'acquiescer l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS).

Au collège de Tréfaven (REP), sur 115 élèves de 6^e, 61 % obtiennent l'ASNS à l'issue du cycle d'EPS. Un stage massé est ensuite proposé aux 44 élèves encore non nageurs. À l'issue de ce stage, la part d'élèves ne maîtrisant pas encore le savoir-nager passe de 39 % à 16 % : 26 élèves supplémentaires obtiennent ainsi l'ASNS.

Collège Edouard Quéau à Ploudalmézeau

L'établissement développe une approche du savoir-nager adaptée au milieu marin, à travers plusieurs projets :

- Expérimentation du savoir nager en mer ;
- Projet Aire Marine Educative avec une sortie en mer nage avec palmes masque et tuba ;
- Cycle d'enseignement sauvetage côtier (en mer).

SPORT DE HAUT-NIVEAU :

— La région académique Bretagne accompagne le double projet en scolarité pré-BAC de 961 élèves sportifs de haut niveau ou ayants droits dont 35% sont des filles. Deux tiers d'entre eux et elles sont scolarisés dans les 22 collèges et lycées labellisés "établissements d'accueil Sportif de Haut-Niveau".

Labellisation SHN

Réseau des établissements labellisés SHN en pré-bac



GÉNÉRATION 2030 : L'ACADÉMIE DE RENNES POURSUIT LA DYNAMIQUE DE PARIS 2024

— L'académie de Rennes s'inscrit dans la dynamique de Paris 2024 avec le label Génération 2030, qui fait du sport un levier de réussite éducative, de santé, d'inclusion et de citoyenneté.

Ouvert aux écoles, établissements scolaires, établissements agricoles, établissements d'enseignement supérieur et structures médico-sociales, le label encourage une pratique physique plus régulière, diversifiée et accessible, adaptée aux besoins des élèves et des étudiants et aux réalités des territoires.

Avec 256 structures déjà labellisées Génération 2024, automatiquement reconnues au niveau 1 de Génération 2030, l'académie dispose d'un socle solide pour poursuivre cette dynamique jusqu'en 2030 et accompagner les établissements vers les niveaux 2 et 3 du label.

STRATÉGIE SPORT-SANTÉ 2025-2030

— La région académique Bretagne est co-signataire du **plan régional Sport Santé Bien-être**. Elle est très engagée depuis 2018 sur la lutte contre la sédentarité, aux côtés de l'ARS Bretagne. À titre d'exemple le **programme ICAPS** (Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la lutte contre la Sédentarité) a été déployé dans près de 50 écoles, collèges, lycées ou EREA en Bretagne, faisant de notre région la plus engagée sur ce programme. **Il s'agit de placer l'activité physique au cœur des projets d'école ou d'établissement, comme véritable levier du bien-être et de l'apprentissage.** Les tests d'évaluation des aptitudes physiques 6^e pour les collèges volontaires, élargis aux classes de seconde à la rentrée pour les lycées, constituent également un levier d'évaluation pour mieux cibler les projets et les actions aux besoins identifiés.

En 2025/2026, 10 929 élèves de 6^e, soit 33 % des élèves de ce niveau, ont réalisé les tests.

Sur le terrain

Le lycée Anita Conti à Bruz (35)

Depuis plus de cinq ans, le lycée évalue la condition physique de ses élèves en lien avec le laboratoire M2S. Ces évaluations contribuent à orienter son projet d'établissement vers le développement d'un mode de vie scolaire actif, pour les élèves comme pour les personnels.

Le collège Broussais à Dinan (22)

Cet établissement est très engagé sur la lutte contre la sédentarité et développe divers projets.

Le lycée professionnel Roza Parks à Rostrenen (22)

Dans ce lycée des élèves proposent à d'autres élèves des projets visant à lutter contre la sédentarité et à donner envie, en particulier aux lycéennes, de s'engager dans des activités physiques et sportives.

3.5 Combattre toutes les formes de violence

L'ESSENTIEL L'École de la République ne peut remplir pleinement sa mission que dans un climat de confiance, de respect et de sécurité. Levier déterminant de la réussite des élèves, l'amélioration du climat scolaire repose sur une approche structurée, fondée sur la recherche et l'évaluation des pratiques.

- Un nouvel outil de diagnostic et de pilotage du climat scolaire sera déployé au cours du premier trimestre de l'année scolaire dans les écoles et établissements scolaires.
- Les actions de prévention, de repérage et de lutte contre toutes les formes de violence sont renforcées pour offrir à tous les élèves un environnement scolaire serein.
- En cas d'atteinte à la sécurité d'un personnel, la réponse de l'institution sera systématique, à tous les niveaux.



dans l'académie

UNE MOBILISATION TOTALE POUR UNE ÉCOLE PROTECTRICE

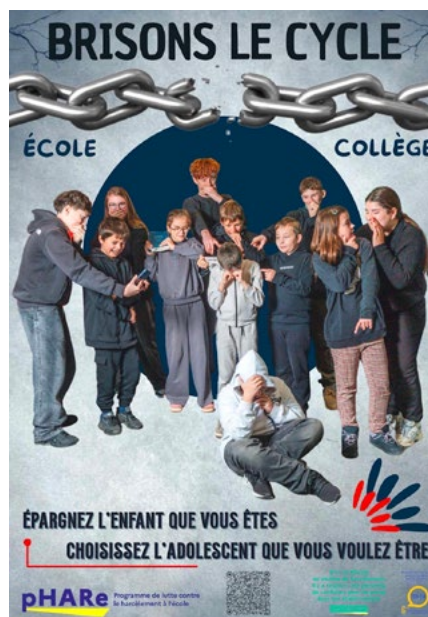
— L'académie de Rennes poursuit son engagement contre toutes les formes de violence à l'École. Son action s'articule autour de trois priorités : **prévenir, détecter et protéger**, pour garantir à chaque élève un cadre d'apprentissage serein.

Prévenir en faisant vivre une culture du respect et un climat scolaire apaisé

• Harcèlement : une prévention renforcée

— Le plan interministériel de lutte contre le harcèlement fixe un objectif ambitieux : 100 % détection, 100 % prévention, 100 % solution, avec la formation de tous les personnels d'ici 2027. Dans l'académie, cette ambition est déjà largement engagée. La quasi-totalité des établissements est labellisée NAH, attestant de la mise en place d'une équipe dédiée à la détection, à la prévention et au traitement des situations de harcèlement. Au-delà de ce premier niveau de mobilisation, l'académie forme progressivement l'ensemble des personnels de chaque établissement, afin que chacun puisse contribuer à la prévention, au repérage et à la prise en charge des situations. Cette stratégie permet d'inscrire durablement une culture de la vigilance et de la responsabilité partagée au sein de la communauté éducative. Les résultats témoignent de cette dynamique : dans le second degré, plus d'un établissement sur quatre (27 %) a déjà formé l'ensemble de ses personnels. Dans le premier degré, deux départements (29 et 56) ont déjà atteint l'objectif

de 100 % des personnels formés, illustrant l'engagement collectif de l'académie en faveur d'un environnement scolaire toujours plus protecteur.



Affiche "Brisons le cycle" - campagne de prévention du harcèlement

• Construction d'un climat scolaire apaisé

— À la rentrée, les établissements disposeront du nouvel outil "Climat scolaire 360" pour évaluer leur climat scolaire et construire des actions adaptées. Cette démarche sera accompagnée par le Groupe académique Climat scolaire (GACS), chargé de structurer la politique académique en faveur du bien vivre ensemble.

Détecter : libérer la parole

— Le plan **“Brisons le silence”** est déployé afin de prévenir toutes les formes de violence, notamment lors des voyages scolaires et dans les internats.

Protéger : accompagner chaque situation

— Chaque fait de violence fait l’objet d’un accompagnement par les établissements, avec l’appui des personnels ressources et des référents académiques. L’objectif est clair : apporter une réponse rapide, protéger les élèves et renforcer durablement le climat scolaire, pour faire de l’École un espace d’apprentissage fondé sur la confiance, le respect et le vivre ensemble.

UNE NOUVELLE IMPULSION POUR L'OBSERVATOIRE ACADEMIQUE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES LGBT

— Renouvelé en mai 2026, l’Observatoire académique de prévention et de lutte contre les violences LGBT+ marque une nouvelle étape dans l’engagement de l’académie de Rennes en faveur de **l’égalité, de la diversité et de l’inclusion**. Son objectif : agir concrètement pour garantir **un environnement d’apprentissage et de travail sûr, respectueux et sécurisant pour les élèves comme pour les personnels**. Cette démarche s’inscrit dans un plan d’action académique structuré autour de quatre priorités : **mieux connaître les réalités du territoire, former et outiller les personnels, prévenir les violences et mieux accompagner les situations**.

Des groupes de travail seront constitués dès la rentrée 2026 pour approfondir ces différents axes. L’Observatoire dans sa formation plénière sera réuni à nouveau en mai 2027.

Sur le terrain

Le **“relatiomètre”** du collège de Pont-L’Abbé (29)

Dans cet établissement, un relatiomètre permet aux élèves d’évaluer la qualité de leurs relations sociales. Cet outil facilite le repérage des situations d’isolement, avec l’appui d’ambassadeurs élèves qui orientent leurs camarades vers les adultes de confiance.

L'APPRENTISSAGE D'UN USAGE RAISONNÉ DES OUTILS NUMÉRIQUES

— **8 % des enfants ont déjà été confrontés au cyberharcèlement**. Alors que les réseaux sociaux sont largement utilisés dès le primaire, l’académie accompagne les élèves, du cycle 3 à la terminale, pour développer des usages numériques responsables. Les parcours Pix dédiés au cyberharcèlement les sensibilisent aux bons réflexes, notamment pour réagir en tant que victime ou témoin et protéger leurs comptes. Dans les collèges, des outils ludiques, comme la Fresque des cybercitoyens, complètent cette démarche.

3.6 Agir pour la santé physique et psychique des élèves

L'ESSENTIEL La santé des élèves, entendue dans sa globalité comme un état de bien-être physique, mental et social, est une condition essentielle de leur réussite. **Les mesures des Assises de la santé scolaire se déploient progressivement** pour renforcer l'action de l'ensemble de la communauté éducative et contribuer à lutter contre les inégalités.

- **Les équipes de professionnels de santé et médico-sociaux se renforcent** pour mieux déployer une politique d'École promotrice de santé globale au service de la réussite des élèves, **avec 300 emplois supplémentaires à la rentrée 2026.**
- **La santé mentale et le bien-être des élèves font l'objet d'une attention particulière** tout au long de leur parcours scolaire : amélioration des repérages et prise en charge graduée et coordonnée.
- **Les campagnes de vaccination gratuite** contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et les méningocoques se poursuivent.



dans l'académie

UNE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

— En lien avec l'Agence régionale de santé Bretagne et ses partenaires, l'académie déploie des actions de prévention et de promotion de la santé au plus près des élèves et des établissements.

Prévenir et protéger : la vaccination au collège

— La campagne nationale de vaccination contre les HPV et les infections à méningocoques ACWY sera de nouveau proposée aux élèves de collège à la rentrée 2026.

Dans l'académie de Rennes, **la campagne 2025-2026 a permis à 5 525 élèves de 5^e de recevoir une première dose du vaccin contre le HPV. Ces élèves pourront recevoir leur seconde dose au cours de leur année de 4^e.**

Pour la rentrée 2026, l'académie renouvelle son organisation afin de faciliter l'information des familles et le recueil des autorisations parentales. Les établissements publics et privés sous contrat recevront les documents nécessaires dès le début de l'année scolaire.

Sur le terrain

- **UNPLUGGED**, consacré à la prévention des conduites addictives et au développement des compétences psychosociales, concerne 120 classes ;
- **CAPS**, qui vise à lutter contre la sédentarité en favorisant l'activité physique, est déployé dans 48 établissements ;
- **Le Petit Cabas**, programme d'éducation à l'alimentation destiné aux écoles, permet de former chaque année 110 personnels.

FAIRE DE LA SANTÉ MENTALE UNE PRIORITÉ PARTAGÉE

— La santé mentale et le bien-être des élèves constituent également un axe fort de l'action académique. En lien avec le projet académique Horizon 2030 et les 25 réseaux pédagogiques, **un groupe de travail académique contribue à renforcer la prise en compte de ces enjeux dans les établissements.**

Son action repose notamment sur l'accompagnement des équipes **dans le déploiement du protocole "santé mentale", le renforcement des coopérations avec les partenaires institutionnels et la mise en œuvre d'actions transversales autour des compétences psychosociales, de la prévention du harcèlement et de l'amélioration du climat scolaire.**

L'enjeu est de permettre à chaque établissement de mieux prévenir les situations de mal-être, de repérer les élèves en difficulté et de les orienter vers les professionnels et structures adaptés.

Des personnels mieux formés pour repérer et accompagner.

La prévention en santé mentale passe aussi par la formation des personnels, afin de mieux comprendre, repérer et accompagner les situations de souffrance psychique.

Au cours de l'année 2025-2026, l'académie a ainsi organisé des actions de sensibilisation à la santé mentale dans le premier et le second degré, auxquelles ont participé plus de **300 personnels**. Des formations spécifiques sont également proposées aux personnels ressources pour leur permettre de mieux évaluer et orienter les situations de crise suicidaire. **59 personnels ont ainsi été formés cette année, portant à plus de 220 le nombre de personnels ressources** (personnels de santé, psycho, sociaux) formés dans l'académie au cours des trois dernières années. L'académie renforce également ses capacités de formation en développant un réseau de formateurs dans le premier et le second degré, afin de poursuivre la diffusion de ces compétences au sein des territoires et des établissements. Objectif : intégrer la prévention, le repérage et l'accompagnement du bien-être des élèves dans le fonctionnement quotidien des établissements, avec l'implication de toute la communauté éducative.

Sur le terrain

Expérimenter pour mieux accompagner les élèves

Dans le cadre du CNR Santé, une expérimentation a été menée dans plusieurs lycées du Finistère, à Brest, Carhaix et Morlaix, avec l'intervention de l'association Entreprendre pour apprendre. Elle a notamment permis de former 14 personnels sentinelles au repérage de la crise suicidaire dans les établissements de Kerichen, Carhaix, Morlaix et Pleyben. Ce projet fera l'objet d'une évaluation pour être déployé dans d'autres territoires bretons.

L'académie de Rennes participe également au **programme de recherche-action LISA** (Learning, Integration, Support and Awareness). Ce projet vise à développer des outils, des ressources et des formations permettant aux enseignants et aux membres de la communauté éducative de mieux prendre en compte les besoins des élèves et de favoriser leur bien-être et leur santé mentale.

Trois établissements de l'académie participent à cette expérimentation :

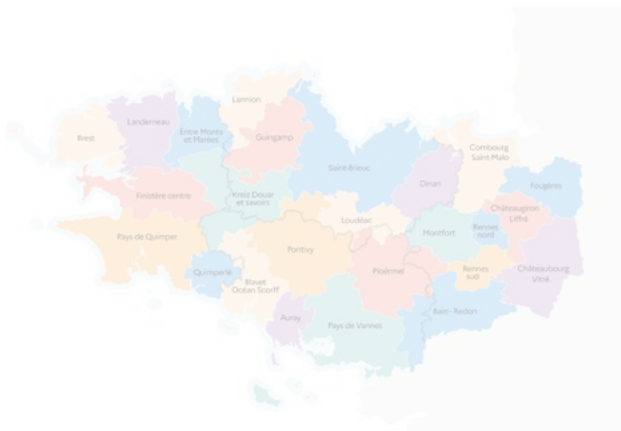
- le lycée Savina, à Tréguier ;
- le lycée Jules-Verne, à Guingamp ;
- le collège De La Villemarqué, à Quimperlé.

PERSPECTIVES 2026-2027

- Poursuite de l'accompagnement des établissements et renforcement des compétences des personnels ;
- Déploiement progressif d'un module de 7 heures sur la santé mentale pour tous les personnels en contact avec les élèves, en complément des formations existantes ;
- Élargissement de l'expérimentation LISA à de nouveaux établissements en 2026-2027 ;
- Développement de nouveaux outils de prévention : dispositif de dépistage du refus scolaire anxieux dès l'entrée au collège ;
- Guide pour les élèves de seconde, renforçant leur culture en santé et leurs connaissances en santé mentale.

4

L'école au cœur de la République



4.1 Transmettre et faire vivre les principes qui nous fondent

L'ESSENTIEL L'école est le premier lieu de transmission des principes qui nous fondent comme société. Liberté, égalité, fraternité, laïcité sont au cœur de son projet, celui de n'assigner aucun élève à son histoire singulière et d'offrir à tous une destinée commune. C'est pourquoi :

- **Aucune atteinte à la laïcité, aucun acte antisémite ou raciste** n'a sa place au sein de l'École de la République. Les équipes académiques valeurs de la République (EAVR) accompagnent les personnels des écoles et des établissements dans la gestion de toute atteinte aux principes républicains.
- **La formation aux principes de la République est un impératif** sur lequel le ministère porte tous ses efforts. Au terme de l'année 2026-2027, l'ensemble des personnels aura été formé et les cadres le seront pour répondre à l'augmentation du racisme et de l'antisémitisme.
- La compréhension des enjeux de défense et de cohésion nationale est renforcée. Une cérémonie commémorative est instituée autour du 11 novembre, pour tous les élèves à partir du CM1.



dans l'académie

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

— À l'image de la tendance observée au niveau national, les atteintes au principe de laïcité ainsi que les actes racistes ou antisémites sont en hausse. Dans ce contexte, l'Équipe académique des valeurs de la République (EAVR) renforce son accompagnement des équipes. Elle apporte une réponse adaptée aux situations signalées, met à disposition des ressources et des outils sur un espace académique dédié et propose régulièrement des webinaires pour répondre aux questions d'actualité et aider les personnels à désamorcer les tensions.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS

— L'académie poursuit parallèlement le déploiement de son plan de formation à la laïcité : 100 % des cadres sont désormais formés et 80 % des enseignants du premier degré ont suivi un module spécifique. La formation des personnels du second degré se poursuit en 2026-2027, tandis que les futurs enseignants bénéficient depuis cinq ans d'une formation dédiée à l'Inspé.

À la rentrée 2026, l'académie lancera également le Plan national de formation contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations (PRADO) liées à l'Origine. Il permettra notamment de :

- Lutter contre les discours de haine en ligne avec la mise en place des modules spécifiques pour décrypter ces discours, former professeurs et professeurs afin qu'ils puissent aborder ces sujets en classe ;
- Former aux nouvelles formes de radicalités, notamment le masculinisme et les mouvements identitaires, pour mieux les prévenir.

Pour toucher l'ensemble des personnels, l'académie mobilise des formats complémentaires : séminaires inter-catégoriels, webinaires, parcours M@gistère, formations en établissement et modules de formation continue. Parmi les actions reconduites ou renforcées figurent notamment le module "Approche laïque des faits religieux", les formations à l'enseignement moral et civique au lycée et la mise à disposition de ressources en ligne.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS CONCRETS POUR FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ ET LA FRATERNITÉ : AGIR ENSEMBLE POUR UNE ÉCOLE PLUS FRATERNELLE

Sur le terrain

• Commémorer tous les ans la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905

Cette année encore, l'EAVR s'associe à l'action pédagogique initiée par la DSDEN des Côtes d'Armor : en décembre 2026, les élèves des écoles, collèges et lycées présenteront leurs travaux sur le thème « Patrimoine architectural et laïcité », explorant le lien entre patrimoine architectural scolaire, patrimoine architectural religieux désacralisé ou encore en activité et valeurs républicaines. Une façon concrète et locale d'ancrer la laïcité dans le quotidien. Une table ronde se tiendra le 8 décembre 2026 à La Griffie (Saint-Brieuc), ancienne chapelle reconverte en espace culturel, afin de clore cette action pédagogique.

• Une vidéo engagée contre le racisme et l'antisémitisme

Réalisée par des lycéennes et des lycéens pour des lycéennes et des lycéens, cette vidéo, créée par les élues et élus du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), met en scène des situations réelles de discriminations en milieu scolaire. Accompagnée d'un questionnaire interactif, elle vise à susciter la réflexion et l'engagement des élèves. Un projet de qualité à mobiliser lors de la Semaine contre le racisme et l'antisémitisme (mars 2027) et des débats organisés dans les classes.

Lien vers la vidéo

"Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme 2026"



ÉDUCATION À LA DÉFENSE ET À LA SÉCURITÉ GLOBALE

— Dans un monde complexe, cette éducation donne aux élèves des clés de compréhension pour exercer une citoyenneté active et faire des choix éclairés. Loin d'être seulement consacrée aux questions de défense uniquement, elle s'appuie sur l'enseignement moral et civique et d'histoire-géographie et mobilise toutes les disciplines et de nombreux partenaires : armées, forces de sécurité, Institut des hautes études de défense nationale, associations mémorielles...

Dans l'académie de Rennes, 46 classes ont noué des partenariats avec les forces armées ou la gendarmerie dans le cadre de classes défense et sécurité globale, concernant plus de 1 000 élèves tant de collège que de lycée (général ou professionnel).

De nombreuses autres sont en projet.

Sur le terrain

L'année 2025-2026 a été marquée par plusieurs temps forts : venue à Brest et Quimper du général Burkhard, ancien chef d'état-major des armées, pour rencontrer les élèves de 3 classes défense ; accueil de 120 élèves à l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan ; embarquements sur des voiliers, visite d'une frégate et rallye citoyen dans la base navale de Brest dans le cadre des 400 ans de la Marine nationale.

PERSPECTIVES 2026-2027

Le réseau des classes de défense s'ouvrira à l'enseignement agricole. De nombreux rallyes citoyens et courses d'orientation mémorielles se dérouleront dans les quatre départements bretons. La poursuite du 4e centenaire de la Marine donnera également lieu à de nouvelles actions dans l'académie

4.2 Renforcer le partenariat avec les familles

L'ESSENTIEL L'École ne peut pleinement réussir sa mission qu'en lien étroit avec les familles. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale fait du renforcement de la relation entre l'École et les familles l'une de ses priorités de la rentrée 2026.

- Cette démarche vise à **renforcer la confiance entre l'École et les parents, à soutenir la coéducation et à mieux faire comprendre les attentes de l'institution.**
- Elle réaffirme également **le rôle essentiel des parents dans la réussite des élèves, le respect de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs**, au premier rang desquels le respect dû aux professeurs comme figures d'autorité.



dans l'académie

La confiance entre les familles et l'École est une condition essentielle de la réussite des élèves. Lorsqu'une famille rencontre des difficultés sociales, familiales ou éducatives susceptibles d'avoir des conséquences sur la scolarité d'un enfant, les services sociaux de l'Éducation nationale peuvent l'accompagner et l'orienter vers les dispositifs adaptés.

Leur action repose sur trois priorités : **favoriser l'accès aux droits, accompagner les situations individuelles et prévenir les situations de rupture ou de vulnérabilité.**

Les assistants de service social, soumis au secret professionnel, jouent un rôle particulier dans cet accompagnement. Ils sont notamment habilités à se rendre au domicile des familles lorsque la situation le nécessite.

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

— L'académie met à disposition des familles plusieurs ressources pour les aider à mieux connaître les dispositifs auxquels elles peuvent prétendre, notamment **un guide des aides financières pour la scolarité**, de l'école primaire au lycée, ainsi qu'un dossier consacré au **fonds social académique**.

L'accompagnement passe également par des temps d'information et d'échange. Depuis trois ans, huit soirées académiques "En route vers la vie étudiante" ont ainsi été organisées avec le service social du CROUS. Destinées aux parents, elles permettent d'aborder les bourses, le logement étudiant, l'accompagnement des étudiants à besoins particuliers et les différentes aides disponibles.

Ces webinaires réunissent en moyenne 700 connexions par soirée et ont donné lieu à plus de 1 500 téléchargements de documents. Un temps d'échange en direct permet également aux familles de poser leurs questions. Des rendez-vous individuels peuvent par ailleurs être proposés pour accompagner les familles dans leurs démarches, notamment pour les demandes de bourses nationales.

ACCOMPAGNER LES FAMILLES CONFRONTÉES À DES SITUATIONS COMPLEXES

— Les services sociaux de l'Éducation nationale interviennent également auprès des familles confrontées à **des difficultés susceptibles d'affecter la scolarité ou le bien-être des élèves**. Entretiens individuels et, lorsque cela est nécessaire, visites à domicile permettent d'évaluer les besoins et de construire un accompagnement adapté, en lien avec les services compétents des départements et les partenaires de la protection de l'enfance.

Un travail de médiation peut également être engagé entre les élèves, leurs parents, les familles d'accueil, les foyers de l'enfance et les personnels de l'Éducation nationale afin de faciliter le dialogue et d'assurer une meilleure continuité de l'accompagnement.

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE RUPTURE

— Les services sociaux contribuent à la prévention et à la gestion de situations de violence ou de conduites à risque : harcèlement, cyberharcèlement, usages des réseaux sociaux ou autres difficultés rencontrées par les élèves et leurs familles. Ils participent également à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, notamment par un travail conjoint avec les établissements et, lorsque cela est nécessaire, par des rencontres avec les familles à leur domicile. Le partenariat avec les familles se construit aussi au quotidien à travers des initiatives locales : **cafés des parents**, temps de prévention et d'échanges, accompagnement à l'usage du numérique ou projets associant directement les parents à la vie de l'établissement. Des démarches autour de la **qualité de vie à l'École** permettent ainsi aux familles de prendre part à des projets concrets : rénovation d'espaces collectifs, jardins partagés, réflexion sur la restauration scolaire ou encore organisation de forums des métiers.

4.3 Accueillir tous les élèves

L'ESSENTIEL L'accès à l'école pour tous constitue un impératif de justice sociale. À la rentrée 2026, cette ambition se concrétise par des mesures claires, efficaces et accessibles pour les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Elles s'intègrent dans une dynamique partenariale fondée sur le rapprochement du secteur scolaire et du secteur médico-social et des procédures simplifiées pour assurer une coordination optimale des réponses éducatives.

- **Près de 1 500 pôles d'appui à la scolarité** sont déployés à la rentrée 2026 (56 % du territoire national couvert) pour développer l'accessibilité pédagogique.
- **La mise en synergie des dispositifs d'appui et la coopération renforcée avec le secteur médico-social** permettent de dessiner les perspectives d'une scolarisation pour chaque élève, notamment dans le cadre de la stratégie pour les troubles du neurodéveloppement.
- **Le livret de parcours inclusif (LPI) se développe**, avec déjà près de 963 000 LPI ouverts (+ 88 % sur la seule année scolaire 2025-2026).



dans l'académie

Dans l'académie de Rennes, **26 059 élèves en situation de handicap sont attendus à la rentrée 2026, soit une hausse de 6 % par rapport à la rentrée précédente**. Pour relever le défi de l'acte II de l'École inclusive, plusieurs mesures fortes visant l'accessibilité des apprentissages sont déployées à cette rentrée :

- 60 pôles d'appui à la scolarité dont le département du Morbihan entièrement couvert ;
- 16 nouvelles unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) dans les établissements scolaires portant ainsi leur nombre à 451 ;
- 2 nouveaux professeurs ressources dans le cadre de la stratégie des troubles du neuro-développement, soit 11 professeurs ressources permettant d'accompagner dans les classes la scolarisation des élèves diagnostiqués ;
- Des formations intercatégorielles visant l'accessibilité universelle.

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROXIMITÉ

— Le déploiement des **pôles d'appui à la scolarité (PAS)** permet d'accompagner les sollicitations des familles et des établissements scolaires en proposant des réponses de 1^{er} niveau.

Un premier bilan qualitatif fait apparaître 3 points forts : un service de proximité pour tous les acteurs, une bonne lisibilité de ce service dans un environnement complexe, une rapidité des réponses apportées dans une logique de prévention, construites au plus près des besoins.

FACILITER L'ACCÈS AUX APPRENTISSAGES

— Le matériel pédagogique adapté est délivré dans le cadre des PAS. Ainsi l'académie dispose d'un modèle académique de convention de prêt et d'une procédure de mise à disposition du matériel. Les ressources numériques font l'objet d'un catalogue en ligne. Afin d'améliorer les usages du numérique et les délais de mise à disposition du matériel, l'académie privilégie les tablettes qui disposent, dans leur système interne, des outils d'accessibilité.

FORMER ET FAIRE TRAVAILLER ENSEMBLE

— Le plan de formation croisée, académique de 36 heures, à destination des coordonnateurs de PAS, des éducateurs spécialisés et des AESH référents renforce la coopération avec le médico-social. Il favorise une première interconnaissance des cultures professionnelles et des gestes professionnels en faveur de l'accessibilité. Une culture commune et des référentiels professionnels partagés sont au cœur des préoccupations pour co-construire des solutions collectives plus pertinentes. Le plan de formation des AESH dans le cadre des 60 heures d'adaptation à l'emploi est entièrement revisité. Sous forme d'un parcours de formation hybride, il permet un accueil des AESH avant tout accompagnement et garantit un temps conséquent de formation dans les deux mois qui suivent la signature du contrat.

MIEUX SUIVRE LES PARCOURS

— Le livret parcours inclusif (LPI) devient l'outil numérique de l'Ecole inclusive pour un pilotage plus précis et un meilleur suivi des parcours des élèves, avec un partage sécurisé des données entre les acteurs et les familles.

RENFORCER LES COOPÉRATIONS AVEC LE MÉDICO-SOCIAL

— Le groupe de travail, avec l'ARS Bretagne, a permis d'avancer avec les opérateurs médico-sociaux, les MDPH et les départements sur la transformation des établissements médico-sociaux en dispositifs intégrés. Un modèle de convention est proposé aux départements qui signeront leur convention départementale avant le 31 décembre 2027.





5

L'humain au cœur de nos métiers



5.1 Le recrutement et la formation des personnels de l'éducation nationale

L'ESSENTIEL Il n'y a pas d'École pleinement efficace sans professeurs hautement qualifiés, reconnus et accompagnés. La réforme du recrutement et de la formation des enseignants traduit cette conviction. Elle construit un véritable continuum de professionnalisation, depuis la licence jusqu'à la formation continue, afin de mieux préparer les futurs professeurs, de renforcer l'attractivité du métier et d'accompagner chacun dans le développement de ses compétences tout au long de sa carrière.

- La rentrée 2026 concrétise la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants. Concernant l'enseignement public, 176 905 inscriptions ont été enregistrées aux concours enseignants. En raison de la mise en œuvre de la réforme, 40 % de postes supplémentaires ont été ouverts aux concours 2026 : 24 351 candidats ont été admis, soit une hausse de 50 % du nombre de lauréats par rapport à la session 2025.
- La formation continue des personnels poursuit son développement dans le cadre du schéma directeur 2025-2029 afin d'accompagner la professionnalisation des agents tout au long de leur carrière.
- Les certifications de formateur évoluent avec une réforme du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (Cafipemf) et du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa) et la création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'ingénierie de formation en académie (Cafifa).



dans l'académie

LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

— Recruter, former et accompagner les personnels tout au long de leur parcours professionnel : l'académie de Rennes fait de ces enjeux un axe majeur de sa politique de ressources humaines. Enseignants, personnels administratifs, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), personnels de santé, sociaux : chacun doit pouvoir trouver des réponses adaptées à son métier, à ses besoins et aux évolutions de sa carrière.

SE FORMER AU PLUS PRÈS DES BESOINS

— L'École académique de la formation continue (EAFC) propose aux enseignants du premier et du second degré des formations de proximité, organisées dans 12 lieux du territoire. Intitulées "Regards sur notre métier d'enseignant", ces sessions d'une demi-journée, organisées le mercredi, abordent des préoccupations concrètes : mettre les élèves au travail sans s'épuiser, différencier les apprentissages, créer un climat de classe serein ou encore faire évoluer ses pratiques.

Adaptées à différents niveaux d'expertise, elles permettent de répondre aux questions rencontrées dans l'exercice quotidien du métier. 36 sessions ont déjà réuni 292 enseignantes et enseignants. L'EAFC propose également des ressources accessibles à tous les personnels : conférences, podcasts, vidéos courtes et enregistrements de formations. Ces contenus permettent à chacun de se former à son rythme, seul ou dans le cadre de temps collectifs en établissement ou en service.

DEVENIR ENSEIGNANT : UNE FORMATION RENOUVELÉE

— Portée par l'INSPE de Bretagne, la nouvelle **Licence professorat des écoles** suscite un fort intérêt : **4 751 candidatures ont été déposées pour 100 places**, réparties entre Rennes, Brest et Saint-Brieuc. Durant trois années, les étudiants construisent une solide culture pluridisciplinaire, découvrent progressivement les pratiques pédagogiques et les réalités du métier grâce à des périodes d'immersion et de stage. Un parcours conçu pour renforcer les liens entre formation universitaire et professionnels de terrain.

ACCOMPAGNER L'ARRIVÉE ET L'INTÉGRATION DES PERSONNELS

L'académie porte une attention particulière à l'accueil des nouveaux personnels. Lancé en 2025, le **Parcours Bienvenue**, construit à partir des attentes exprimées par une centaine de personnels des services académiques, accompagne les nouveaux arrivants au rectorat et dans les DSDEN.

RECRECITER AUTREMENT : L'EXEMPLE DES AESH

Pour préparer la rentrée 2026, l'académie est allée directement à la rencontre de futurs candidats au métier d'AESH. Plus de **300 demandeurs d'emploi** ont été invités à participer, en mai, à des réunions d'information organisées dans des collèges et lycées sur l'ensemble du territoire breton.

Ces rencontres ont permis de découvrir le métier et d'échanger avec des AESH en exercice.

Les personnes intéressées ont également pu participer à une journée d'immersion en classe.

En complément, grâce au soutien de France Travail, environ 80 demandeurs d'emploi ont bénéficié de quatre sessions de formation de quatre jours, animées par l'Atelier Canopé durant l'été 2026.



5.2 Protéger et accompagner les personnels

L'ESSENTIEL Le ministère de l'Éducation nationale mène une politique d'action sociale et de protection en faveur de l'ensemble de ses agents. Tout au long de leur carrière, ces personnels peuvent être confrontés à des difficultés d'ordre social, professionnel ou sanitaire, qui nécessitent la mobilisation quotidienne d'un ensemble d'acteurs dédiés à leur accompagnement.

- **La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) au bénéfice des personnels de l'éducation nationale** est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2026. Elle se décline en deux contrats collectifs : le régime obligatoire en santé et le régime facultatif en prévoyance.
- **Le développement des prestations d'action sociale** est l'une des dimensions de la protection que le ministère de l'Éducation nationale apporte à ses personnels.
- **Une démarche en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des personnels a été lancée.**
- **Un chantier visant à mieux accompagner les agents de retour après une interruption de leurs fonctions, notamment pour des raisons de santé est engagé** pour prévenir les situations de désinsertion professionnelle, préparer le retour des agents en fonction des besoins qu'ils expriment et proposer des entretiens de ré-accueil au moment de la reprise.
- **Les cellules d'écoute et de traitement des violences, discriminations, harcèlements et agissements sexistes (VDHAS)** sont désormais la pierre angulaire de la politique ministérielle de lutte contre les actes de VDHAS.
- **La protection fonctionnelle, accordée d'office dans les situations les plus graves,** permet la mobilisation rapide d'un ensemble de mesures pour protéger les agents face aux menaces ou aux violences subies dans l'exercice de leurs fonctions.



dans l'académie

PRENDRE SOIN DE CELLES ET CEUX QUI FONT VIVRE L'ÉCOLE

— Prendre soin des personnels est un enjeu majeur d'attractivité, de fidélisation et de qualité du service public. L'académie de Rennes développe une politique de ressources humaines qui accompagne les agents tout au long de leur parcours professionnel, en apportant des réponses concrètes aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer : santé, handicap, discrimination, violences ou évolution professionnelle.

ACCOMPAGNER LES PARCOURS, QUELLES QUE SOIENT LES SITUATIONS

— Chaque situation est différente. L'académie accompagne les personnels confrontés à un problème de santé ou à une situation de handicap, qu'il s'agisse d'un recrutement, d'un maintien dans l'emploi ou d'une évolution professionnelle. Des solutions adaptées peuvent être mobilisées : aménagement du poste de travail, aides techniques ou humaines, accompagnement personnalisé ou sensibilisation des collectifs de travail. L'objectif : permettre à chacun de poursuivre son activité professionnelle dans les meilleures conditions possibles.

NE JAMAIS RESTER SEUL FACE AUX DISCRIMINATIONS ET AUX VIOLENCES

— Aucun personnel ne doit rester seul face à une situation de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes ou de violences. Le dispositif **StopDiscri** permet aux personnels de signaler une situation et de bénéficier d'un accompagnement confidentiel assuré par des professionnels formés à l'écoute. Les situations sont ensuite analysées afin de proposer une réponse adaptée et de mobiliser les interlocuteurs compétents. Cette politique s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation pour mieux repérer et prévenir ces situations, tout en faisant connaître les dispositifs d'accompagnement.

SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

— L'académie de Rennes mène, avec le Living Lab Santé des Femmes du CHU de Rennes, une démarche inédite consacrée à la **santé des femmes au travail**. Lauréat du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle, ce projet associe expertise scientifique, compétences RH et expérience des personnels afin d'identifier des leviers d'action concrets.

Une première enquête académique a recueilli les réponses de **plus de 2 000 personnels**, apportant des données inédites sur les liens entre santé des femmes et vie professionnelle. Ces résultats nourrissent désormais une phase de co-construction associant personnels, professionnels de santé et experts RH.

Les travaux engagés doivent permettre de développer des actions de prévention, des outils de sensibilisation et des formations, mais aussi de faire évoluer les pratiques RH et managériales.

FOCUS

📍 LE SAPAP, UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Le **service académique de prévention et d'appui aux personnels (SAPAP)** constitue un point d'entrée pour tout agent confronté à une difficulté ayant un impact sur sa vie professionnelle. Il propose un accompagnement dans les parcours professionnels, en matière d'égalité, de diversité et de handicap, ainsi que dans les domaines de la prévention et de la santé au travail. Selon les situations, il mobilise les expertises nécessaires : médecins du travail, psychologues du travail, assistants de service social, services RH et autres professionnels de l'accompagnement.

Quelques chiffres

- Plus de 1 400 agents accompagnés chaque année ;
- 27 conseillers ressources humaines de proximité, répartis sur l'ensemble du territoire académique ;
- Un accompagnement mobilisable à chaque étape de la vie professionnelle.

5.3 Renforcer la cybersécurité et la protection des établissements scolaires

L'ESSENTIEL La sécurité des élèves, des personnels et de l'ensemble de la communauté éducative repose sur **un dispositif global associant prévention, vigilance et préparation aux situations de crise.**

- **Face à des attaques cyber en forte progression, le ministère de l'Éducation nationale renforce la protection des systèmes d'information**, notamment par la généralisation de l'authentification multifacteurs et la sensibilisation de tous les acteurs.
- **La sécurisation des établissements se poursuit par les collectivités territoriales**, propriétaires des bâtiments, grâce au renforcement du contrôle des accès, à la préparation aux situations de crise et à des investissements ciblés.



dans l'académie

CYBERSÉCURITÉ : L'ACADÉMIE RENFORCE SA PROTECTION FACE À DES MENACES CROISSANTES

Une organisation académique proactive

— Ces derniers mois, des incidents de sécurité significatifs et des compromissions de comptes ont été enregistrés, illustrant l'urgence d'agir. Pour y répondre, l'académie a structuré un dispositif multi-niveaux alliant interventions ciblées, formations et relais de proximité. L'objectif : accompagner chaque agent, quel que soit son niveau d'expertise ou son lieu d'exercice, vers des pratiques numériques sécurisées. Le service informatique intervient directement auprès des services académiques pour :

- présenter les services sécurisés mis à disposition (messagerie, cloud, logiciels métiers) ;

- sensibiliser aux gestes du quotidien : gestion des mots de passe, détection des tentatives de phishing, protection des données (RGPD), utilisation des équipements ;
- former les 53 000 agents via des ateliers pratiques adaptés aux spécificités de chaque métier, et des sessions sur la souveraineté numérique, la protection des données ou les dernières menaces (ransomware, deepfakes).

Un maillage territorial pour diffuser la culture de la sécurité

260 référents sécurité numérique, formés et reconnus, constituent un relais de proximité dans les établissements. Ils apportent un appui aux chefs d'établissement, sont des contacts privilégiés en cas d'incident et animent des formations pour partager une culture commune de la cybersécurité.

SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS : UNE DÉMARCHE PARTAGÉE AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE

— Face aux nouveaux enjeux de sécurité, garantir des établissements sûrs est une priorité qui se construit sur le terrain, avec les équipes et les collectivités territoriales. Chefs d'établissement, personnels de vie scolaire, enseignants et élèves connaissent les points de vigilance et les fragilités de leur lieu de travail : cette connaissance fine, associée à une culture partagée de la sécurité, permet d'adopter une posture résiliente face à l'événement.

Des contrôles et diagnostics pour une prévention adaptée

Aux côtés des équipes, des contrôles aléatoires sont menés par la police et la gendarmerie aux abords des collèges et lycées, en coordination avec les chefs d'établissement et les services départementaux. Cette présence régulière s'inscrit dans une logique de prévention partagée. Chaque établissement peut faire l'objet d'un diagnostic de sécurité, réalisé avec le référent police ou gendarmerie et, avec la collectivité de rattachement. Cette analyse conjointe permet d'identifier, établissement par établissement, les priorités concrètes à traiter : elle peut ainsi déboucher, lorsque les équipes le diagnostiquent nécessaire, sur des travaux de réhabilitation portés par la collectivité compétente.

Le PPMS unifié, un outil vivant pour des établissements préparés

La mise à jour régulière du PPMS et la réalisation d'exercices annuels constituent l'autre volet de cette démarche. Ces exercices testent les conduites à tenir face aux risques majeurs ou aux menaces, et font systématiquement l'objet d'un retour aux collectivités, notamment en cas de défaillances identifiées.

Le PPMS unifié, qui fusionne les volets « risques majeurs » et « attentat-intrusion », offre une lisibilité simplifiée des conduites à tenir. Associé aux diagnostics et aux exercices, il contribue à construire des établissements où chacun connaît son rôle et sait réagir avec justesse.

L'accompagnement académique intervient à chaque étape :

- réalisation des diagnostics de sécurité ;
- lien avec les collectivités, notamment la Région Bretagne ;
- transition vers le PPMS unifié, objectif pour la rentrée 2027 ;
- organisation des exercices PPMS.

La protection fonctionnelle

Aucun agent ne doit rester seul face aux menaces ou aux violences dont il est victime dans l'exercice de ses fonctions. L'institution lui doit protection et soutien.

La protection fonctionnelle, accordée d'office dans les situations les plus graves, permet de mobiliser rapidement un ensemble de mesures adaptées :

- mise en sécurité de l'agent ;
- soutien public de l'administration ;
- signalement au procureur de la République ;
- poursuites disciplinaires lorsque cela relève de l'autorité de l'employeur ;
- assistance juridique ;
- prise en charge des frais d'avocat ;
- réparation de certains préjudices.

5.4 Permettre le dialogue social : des élections professionnelles pour renouveler les représentants des personnels

L'ESSENTIEL Le dialogue social constitue un pilier du fonctionnement du service public de l'éducation. Fondé sur l'écoute, la concertation et la représentation des personnels, il permet d'accompagner les transformations de l'École dans un climat de confiance et de responsabilité. Les élections professionnelles de 2026 constituent, à cet égard, un rendez-vous démocratique majeur.

- Les prochaines élections professionnelles destinées au renouvellement général des instances de dialogue social appellent tous les agents du ministère de l'Éducation nationale à voter.
- Elles se tiendront entre le 3 et le 10 décembre 2026 par voie électronique, y compris dans l'enseignement privé sous contrat.
- Les nouveaux représentants auront un mandat d'une durée de quatre ans.

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



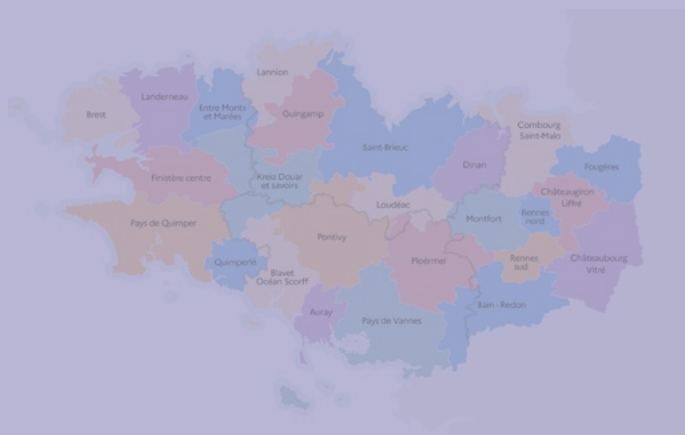
**Élections
professionnelles**

Fonction publique

**Pour choisir
mes représentants
syndicaux**

Je vote !
par voie électronique

entre le **3** et le **10**
décembre **2026**



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un sujet vous a intéressé dans ce dossier ?
Vous souhaitez planifier un reportage ?

Contact presse :
communication@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain
CS 10503 - 35705 Rennes Cedex 7
T 02 23 21 77 77

www.ac-rennes.fr

[@acrennes](https://www.instagram.com/acrennes)

[@acrennes](https://twitter.com/acrennes)

[youtube.com/RennesRectoratTV](https://www.youtube.com/RennesRectoratTV)

[Académie de Rennes](https://www.linkedin.com/company/academie-de-rennes)